

Communauté de Communes Terre d'Eau

Rapport d'orientations budgétaires 2024 et Note Brève et Synthétique des Comptes Administratifs 2023

Conseil de Communauté du 14 mars 2024



Document réalisé par le Directeur Général des Services: Emile LAINE

SOMMAIRE

I. LES PERSPECTIVES LIEES A LA TRAJECTOIRE DES FINANCES PUBLIQUES

I.1 Les perspectives liées à la croissance économique

I.2 Les perspectives liées au déficit et à la dette publique

II. LES FINANCES LOCALES

II.1 Les principales mesures du PLF 2024 impactant les collectivités locales

II.3 Les mesures diverses

III. LE BILAN 2024 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA CCTE

III.1 La section de fonctionnement : les dépenses

- Les intérêts des emprunts
- La structure et l'évolution des dépenses de personnel, des effectifs et de la mutualisation
- Le rapport sur l'égalité hommes/femmes
- Les dépenses fiscales
- Les charges à caractère général
- Les charges de gestion courante et les charges exceptionnelles et provisions

III.2 La section de fonctionnement : les recettes

- Les produits des services
- Les atténuations de charges
- Les impôts et taxes
- Les dotations et participations
- Les produits exceptionnels

III.3 L'épargne du budget principal

- L'épargne de gestion
- L'épargne brute
- L'épargne nette

III.4 La section d'investissement : les dépenses

- Le remboursement du capital de la dette
- Les travaux / équipements/acquisitions/subventions

III.5 La section d'investissement : les recettes

- Les concours extérieurs
- Le FCTVA

III. 6 La dette

IV. LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024- PROJETS PRINCIPAUX ET PROJETS PLURIANNUELS DU BUDGET PRINCIPAL

V. LE BILAN 2023 DU BUDGET ANNEXE « ZONES D'ACTIVITE DE LA CCTE »

V.1 La section de fonctionnement : les dépenses

- Les intérêts des emprunts
- Les charges de personnel et frais assimilés
- Les charges à caractère général
- Les charges de gestion courantes et exceptionnelles

V.2 La section de fonctionnement : les recettes

- Les produits des services et domaines
- Les autres produits de gestion courantes
- Les produits exceptionnels

V.3 L'épargne du budget Zones d'activité de la CCTE

- L'épargne de gestion
- L'épargne brute
- L'épargne nette

V.4 La section d'investissement : les dépenses

- Emprunts et dettes assimilées
- Immobilisations incorporelles
- Immobilisations corporelles
- Immobilisations en cours

V.5 La section d'investissement : les recettes

- Les produits de cession
- Les dotations, fonds divers et réserves
- Les subventions d'investissements

VI. LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024 ET LE PROJET PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT DU NOUVEAU BUDGET ZONES D'ACTIVITE DE LA CCTE

VII) LE BILAN 2023 DU BUDGET ANNEXE DES BATIMENTS DES ZONES D'ACTIVITES

VII-1 La section de fonctionnement : les dépenses

- Les intérêts des emprunts
- Les charges de personnel et frais assimilés
- Les charges à caractère général
- Les charges de gestion courantes et exceptionnelles

VII.2 La section de fonctionnement : les recettes

- Les produits des services et domaines
- Les autres produits de gestion courantes
- Les produits exceptionnels

VII.3 L'épargne du budget Zones d'activité de la CCTE

- L'épargne de gestion
- L'épargne brute
- L'épargne nette

VII.4 La section d'investissement : les dépenses

- Emprunts et dettes assimilées
- Immobilisations incorporelles
- Immobilisations corporelles
- Immobilisations en cours

VII.5 La section d'investissement : les recettes

- Les produits de cession
- Les dotations, fonds divers et réserves
- Les subventions d'investissements

VII.6 La dette

IX) CONCLUSION

Introduction

Dans les deux mois précédant le vote du budget, un **débat sur les orientations budgétaires de la communauté de communes** est, chaque année, **inscrit à l'ordre du jour du conseil de communauté**. Préalablement au vote du budget primitif, le débat d'orientation budgétaire permet de discuter des orientations budgétaires de la collectivité et d'informer sur sa situation.

Promulguée le 7 Août 2015, la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) en a modifié les modalités de présentation. Ainsi, l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose :

« Le budget de la commune est proposé par le Maire et voté par le Conseil Municipal.

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le Maire présente au Conseil Municipal, *dans un délai de deux mois précédant l'examen du vote du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, ainsi que sur la structure et la gestion de la dette*. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L.2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique». Il en est de même pour les communautés de communes.

Concrètement, l'instauration d'un rapport d'orientations budgétaires (ROB) apporte les **deux principales modifications** suivantes :

- les informations figurant dans le ROB doivent faire l'objet d'une **publication**, notamment sur le **site Internet de la CCTE**,
- le **débat** afférent à la **présentation de ce rapport** doit désormais obligatoirement faire l'objet d'une délibération spécifique.

En cas d'absence de débat d'orientation budgétaire, toute délibération relative à l'adoption du budget primitif est entachée d'illégalité.

Enfin, le ROB doit dorénavant être **transmis au représentant de l'Etat dans le département**.

En outre, la loi n°2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 instaure un dispositif d'évolution contrainte des dépenses de fonctionnement des collectivités territoriales et de leurs groupements. L'article 13 de la loi précitée dispose ainsi :

« I – Les collectivités territoriales contribuent à l'effort de réduction du déficit public et de maîtrise de la dépense publique, selon des modalités à l'élaboration desquelles elles sont associées.

II – A l'occasion du débat sur les orientations budgétaires, chaque collectivité territoriale ou groupement de collectivités territoriales présente ses objectifs concernant :

1. L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement ;
2. L'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette. »

I) Le contexte économique et financier

La conjoncture économique

La conjoncture économique internationale et nationale

Comme lors des derniers exercices, la préparation budgétaire 2024 s'est inscrite dans un environnement politique très complexe et une situation économique d'une grande instabilité du fait de la multiplication des conflits.

Les perspectives de l'OCDE tablent sur une croissance du PIB mondial autour de 2,7% en 2023 puis 2,9 % en 2024.

Selon la Banque de France, le pic de l'inflation en France a été atteint début 2023 et devrait reculer pour s'établir à 5,8% en fin d'année 2023, pour poursuivre sa baisse à 2,6% en 2024 et 1,8 % en 2025.

Les prévisions macro-économiques du projet de loi de Finances (PLF) pour 2024 tablaient sur une croissance à +1,4% et un reflux de l'inflation qui s'établirait ainsi à +2,6 %.

La baisse du déficit prévue en 2024 s'inscrit dans la trajectoire de redressement des comptes publics avec un retour sous les 3 % de déficit à l'horizon 2027. Cette trajectoire pluriannuelle des finances publiques est celle prévue dans le projet de loi de programmation des finances publiques (PLPFP 2023-2027).

LES FINANCES DES COLLECTIVITES LOCALES

La crise sanitaire et celle de l'énergie ont fortement impacté les budgets des collectivités territoriales.

L'année 2023 se caractérise par une croissance de la quasi-totalité des recettes inférieure à celles de 2022 du fait notamment d'une moindre dynamique de la TVA. Seule la revalorisation des bases d'imposition selon l'inflation (7,1%) a permis de soutenir les équilibres locaux.

Dans le même temps, les dépenses de fonctionnement continuent d'augmenter plus fortement en raison du niveau élevé des prix et des mesures nationales prises en faveur des agents territoriaux.

Les perspectives économiques 2024 semblent tendre vers une amélioration avec un ralentissement de l'inflation et une diminution des dépenses de l'énergie.

Toutefois les collectivités locales devront absorber des mesures de revalorisation mises en œuvre en 2023 au niveau de la masse salariale qui impacteront 2024 en année pleine.

Elles seront également associées à la maîtrise des finances publiques avec un objectif de progression de leurs dépenses de fonctionnement chaque année inférieure de 0,5 % à l'inflation.

Principales mesures du PLF 2024 impactant les collectivités locales

- ▶ La loi de programmation des Finances Publiques pour les années 2023 à 2027 (LPFP) définit la trajectoire pluriannuelle des finances publiques jusqu'en 2027 dans un contexte de sortie de crise économique et sanitaire.
- ▶ La trajectoire des finances publiques 2023-présentée par le gouvernement- ambitionne de réduire le déficit public sous la barre des 3 % du PIB d'ici 5 ans (contre +5 % de déficit en 2022 et en 2023), de maîtriser la dépense publique et les prélèvements obligatoires, tout en finançant plusieurs priorités (compétitivité des entreprises, plein emploi, transition écologique et numérique...).
- ▶ L'article 13 de la Loi de Finances fixe le montant maximal des concours financiers de l'Etat aux collectivités locales pour la période 2024 à 53, 31 milliard d'euros pour atteindre 54,57 milliard d'euros en 2027.
- ▶ Le projet de loi de finances pour 2024 s'inscrit dans le cadre de la LPFP 2023-2027 précitée.
- ▶ Il est basé sur des projections d'inflation à +2,6 % pour 2024 et une croissance du PIB à + 1,4 %. Le déficit public quant à lui ressortirait à 4,5 % en 2024.
- ▶ Les bases fiscales augmenteront mécaniquement du fait de la hausse des valeurs locatives puisque la loi prévoit que celles-ci sont revalorisées en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation observée entre le mois de novembre 2022 et le mois de novembre 2023 pour une application en 2024, soit une croissance des bases de +4 %.
- ▶ Comme précédemment, les collectivités territoriales devront participer au redressement des finances publiques en limitant l'augmentation en volume de leurs dépenses réelles de fonctionnement à - 0,5% par rapport à l'inflation.
- ▶ Le PLF 2024 intègre plusieurs autres dispositions qui concernent les collectivités territoriales qui sont présentées dans la diapositive suivante.

► Augmentation de la Dotation Globale de Fonctionnement

- ❑ L'enveloppe de DGF sera abondée de 22 M€ par rapport à 2023, soit 27 milliard d'euros. Cependant l'Etat tend à la stabilisation des concours financiers aux collectivités. Des ponctions seront opérés sur d'autres dotations ou compensations: la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle(DCRTP) de chaque collectivité doit être minorée de même que le fonds départemental de péréquation de la taxe professionnel pour le bloc communal.

❑ Budget Vert

- ❑ L'Etat étend aux collectivités et groupements de plus de 3500 habitants la mise en œuvre d'un « budget vert ».
- ❑ Le budget vert constitue une nouvelle classification des dépenses budgétaires et fiscales selon leur impact sur l'environnement et une identification des ressources publiques à caractère environnemental.
- ❑ La mise en œuvre pour les collectivités est progressive. En 2024,celles-ci devront présenter leurs dépenses d'investissement selon leur impact environnemental afin de déterminer les dépenses qui contribuent également négativement ou positivement aux objectifs de transition écologique du pays.
- ❑ Au niveau de la dette, le budget et le compte administratif des collectivités territoriales concernées comporteront un état intitulé « Etat des engagements financiers concourant à la transition écologique ». Cet état présentera l'évolution sur l'exercice concerné du montant de la dette consacrée à l'ouverture des dépenses d'investissement qui, au sein du budget, contribuent positivement aux objectifs environnementaux. Par ailleurs, il indiquera la part cumulée de cette dette au sein de l'endettement global de la collectivité ».

Poursuite du verdissement des dotations d'investissement

- ❑ L'Etat renforce son soutien aux collectivités locales pour les accompagner et orienter leurs investissements vers la transition écologique.
- ❑ A ce titre, le Fonds Vert est pérennisé et augmenté à 2,5 milliards d'euros: les projets de rénovation énergétique des écoles bénéficieront ainsi d'une enveloppe de 500 millions d'euros dès 2024.
- ❑ La part des projets concourant à la transition écologique est accrue au niveau de la DSIL de 25 à 30 % et introduit pour la DETR avec un objectif de 20 %.
- ❑ **Aménagement des dispositifs fiscaux zonés bénéficiant aux territoires ruraux en difficulté:**
- ❑ Au 1^{er} juillet 2024, les ZRR (zones de revitalisation rurale), les BER (bassins d'emploi à redynamiser) et les ZoRCoMiR (zones de revitalisation des commerces en milieu rural) vont fusionner et prendre la dénomination de « France Ruralités Revitalisation ». Ce nouveau zonage devrait permettre de bénéficier d'allègements fiscaux simplifiés avec un périmètre défini au niveau intercommunal voir départemental.
- ❑ Le dispositif des QPV(Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville) est prolongé jusqu'en 2024.

Lissage du calendrier de la CVAE

- ❑ La suppression de la CVAE (Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises) devait s'effectuer sur deux années avec 50 % en 2023 et 50 % en 2024. Cependant, le PLF 2024 prévoit une suppression progressive sur la période 2024-2027 pour les 50 % de CVAE restants. Cette diminution se traduira de manière linéaire chaque année (baisse de ¼ tous les ans).
- ❑ La modification du calendrier n'impacte pas les EPCI, car dès 2023, ces derniers ont perçu une compensation composée d'une part fixe (moyenne de la CVAE perçue de 2020 à 2023) et d'une part variable basée sur la répartition de la croissance de la TVA Nationale.

Réforme des redevances des Agences de l'Eau

- ❑ L'article 16 du PLF prévoit la création d'une redevance sur la consommation d'eau potable ainsi que deux nouvelles redevances qui seront dues par les collectivités locales gestionnaires des services d'eau et d'assainissement dès 2025.
- ❑ Ces redevances ont pour objectif de rendre plus performants les réseaux d'eau potable et les systèmes d'assainissement collectif, en vue d'améliorer leur rendement, et réduire les fuites d'eau. Le principe pollueur-payeur est renforcé.
- ❑ Ces deux redevances sont calculées en appliquant au volume d'eau un tarif et un coefficient de modulation fixés par les Agences de l'Eau.

Autres mesures diverses contenues dans le PLF 2024

- ▶ **FCTVA:** aménagements et agencements de terrains: l'aménagement et l'agencement des terrains entre en 2024 dans le champ d'éligibilité du FCTVA
- ▶ **Lutte contre la hausse des dépenses d'énergie:** le PLF maintient en 2024 le bouclier tarifaire permettant de limiter la hausse des tarifs réglementés de l'électricité et acte la sortie du dispositif de filet de sécurité.
- ▶ **L'actualisation des valeurs locatives des locaux professionnels** est suspendue.

III) LE BILAN DU BUDGET PRINCIPAL COMPTE ADMINISTRATIF 2023

III. BILAN DU BUDGET PRINCIPAL EN 2023

III.1 La section de fonctionnement : les dépenses

Le tableau ci-après présente les dépenses réelles de fonctionnement (catégorisées) des comptes administratifs 2020, 2021, 2022 et 2023 et une comparaison entre le CA 2023 et 2022 (évolution).

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT*					
	CA 2020	CA 2021	CA2022	CA 2023	Evolution 2023/22
Intérêts des emprunts	17 800,66 €	14 324,07 €	9934,40 €	14 722,23 €	+ 48,19 %
Personnel	798 160,51 €	735 060,76 €	791 216,77 €	847 253,97 €	+7,08 %
Dépenses fiscales	810 575,00 €	890 395,00 €	903 404,00 €	893 544,00 €	- 1,10 %
Charges à caractère général	2 294 655,49 €	2 626 279,38 €	2 402 270,28€	2 546 685,08 €	+ 6,01 %
Charges de gestion courante	225 535,62 €	260 016,72 €	324 361,64 €	269 905,90 €	- 17,40 %
Charges exceptionnelles et Provisions	53 661,00 €	1880,66 €	152 737,08 €	8 039,89 €	-92,96 %
TOTAL	4 200 388,28 €	4 527 956,59 €	4 583 924,17 €	4 580 150,17 €	-0,99 %

(*) dépenses réelles de fonctionnement sans les opérations d'ordre et les dotations aux amortissements et provisions.

Les intérêts des emprunts:14 722, 23 €

Ce poste de dépense augmente dans le budget général de 48,19% du début du remboursement l'an dernier d'un nouvel emprunt de 350 000 € sur 7 an auprès du Crédit Agricole, emprunt souscrit en décembre 2022 pour contribuer au financement des travaux d'aménagement d'un espace France Services au 1^{er} étage de la Maison Ressources à VITTEL. Toutefois, il diminuera durant l'exercice 2024 du fait de la **fin des remboursements des emprunts relatifs à la déchetterie de Contrexéville** qui se termine au **1^{er} trimestre 2024** et de celui relatif à l'**acquisition des bacs au sein de l'ex CC Vittel Contrexéville** qui prend fin au **3^{ème} trimestre 2024**.

La structure et l'évolution des dépenses de personnel, des effectifs et de la mutualisation:

Les dépenses de personnel - **847 253,97 €** - ont **progressé de 7,8% par rapport à 2022**, situation engendrée principalement par le **recrutement** d'un poste à temps complet d'agent de développement en charge de l'animation culturelle, des sports et de la communication pourvu par la jeune apprentie qui a été embauchée à la fin de sa scolarité et par l'imputation sur toute l'année du poste de chargé de mission du bâti dégradé créé en 2022. Elles représentent un peu moins de 1/5^{ème} (soit 18,5 %) des charges réelles de fonctionnement de la collectivité.

Il convient toutefois de préciser que si cette dépense de personnel s'est accrue, les recettes liées à l'emploi de salariés ont également progressées et représentent à ce jour un produit de **238 001,16 €** (CAF pour le fonctionnement du Relais Petite Enfance et de la CTG, **FNADT** (Etat pour France Services et pour le poste de chargé de mission Bâti Dégradé), **Conseil Départemental** pour le fonctionnement de France Services, Agence de l'Eau Rhin-Meuse pour les postes de chargées de mission Trame Verte et Bleue et GEMAPI, remboursement par la CC de Mirecourt-Dompaire à hauteur de 50 % du poste mutualité de chargée de prévention Déchets et remboursement par Suez des frais avancés par la CCTE pour la prise en charge des cotisations retraites des salariés détachés (ripeurs et chauffeurs) pour le fonctionnement du service public des déchets ménagers.

Le delta entre les charge de frais de personnels et les recettes perçues en contrepartie, représente pour la CCTE un coût réel de **609 252,81 €**, ce qui démontre une maîtrise réelle des charges de personnel comparée à des collectivités de même strate.

Ces dépenses de personnel sont prévues à hauteur de **1 047 100 €** au budget primitif 2024, alors qu'elles étaient programmées à 910 642 € dans le BP 2023, soit une progression de 15 % et une prévision de dépense supplémentaire de 136 458 €.

En ce sens et dans l'objectif de dessiner une perspective étayée pour 2024, il convient, tout d'abord de rappeler les principaux facteurs ayant impacté ce poste en 2023:

- Le passage à temps complet du poste de l'adjointe d'animation chargée du Relais Petite Enfance et de la coordination et du suivi de la CTG en relation avec la CAF qui était jusqu'à présent sur un emploi à 0,8 ETP.
- La création d'un poste à temps complet de chargée de mission culture, sport, jeunesse et communication à compter du mois de septembre 2023, avec l'embauche de la jeune apprentie à la fin de sa période d'apprentissage de deux ans au sein de notre structure depuis deux ans.
- Le recrutement intervenu au mois de décembre 2023 d'une chargée de mission GEMAPI dont le poste publiée depuis plus d'un an a pu enfin être pourvu.

•Les éléments contextuels

Issus du PLF 2024 et des diverses annonces gouvernementales, les principaux facteurs externes liés aux dépenses de personnel devraient, au cours du prochain exercice budgétaire, évoluer comme suit : parmi les dépenses incompressibles, les mesures suivantes mises en œuvre et décidées en 2023 ont eu une réelle incidence sur l'évolution des dépenses en 2024 :

- **L'augmentation générale du point d'indice de + 1,5% depuis le 1er juillet 2023**(après +3,5% au mois de juillet 2022) qui ont eu des incidences sur le budget 2023 et qui auront un impact sur le BP 2024 en année pleine (12 mois au lieu de 6 mois sur 2023)
- **L'attribution à compter du 1^{er} janvier 2024 pour tous les agents de la fonction publique de 5 points d'indice majoré au 1^{ER} janvier 2024**, soit environ 25 € de plus par mois par agent
- **L'augmentation du taux de cotisation patronale pour la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales (CNRACL) qui passe de 30,65 à 31,65 %.**
- **Les augmentations successives du SMIC** liées à l'inflation
- La dernière mise à jour des grilles indiciaires liées au **Parcours Professionnels, les Carrières et les Rémunérations (PPCR)**
- le **glissement vieillesse technicité (GVT)** correspondant aux avancements de grade, d'échelon et à la promotion interne
- La mise en œuvre des **lignes directrices de gestion**
- la reconduction de la **garantie individuelle du pouvoir d'achat (GIPA)**.

Les perspectives prises en compte dans les orientations budgétaires 2024 concernant les postes d'agents

- **La création à compter du mois de mai 2024 d'un poste d'agent à 35 heures qui occupera un emploi de 30 heures à la Maison France Services de Vittel à compter de l'installation de l'antenne de France Services de VITTEL dans ses nouveaux locaux en mai 2024**, en conformité avec les objectifs fixés par la labellisation France Services et la Convention Territoriale d'Exercice Concertée signée avec le Conseil Départemental des Vosges, qui prend en charge 80 % du reste à charge des dépenses de personnel hors subvention actuelle de l'Etat (FNADT). Il convient de préciser que la contribution du FNADT pour les postes France SERVICES passent de 35 000 € à 40 000 € en 2024.
- La prise en charge sur l'ensemble de l'année 2024 du poste **de chargée de mission GEMAPI, restauration des milieux naturels et agroécologie**
- **La prise en charge sur une année complète également du poste de chargée de mission Culture, Sports et Communication** (en 2023, le poste a été créé au mois de septembre et durant les 8 autres mois, il était occupé sous le statut de l'apprentissage).
- Le **retour à temps complet** au cours de l'année 2024 **d'un poste au service Déchets Ménagers** suite à la fin du temps partiel d'une employée et la **possibilité d'un retour à temps complet d'une employée au Relais Petite Enfance** au cours de cette même année.
- **La prise en compte de l'accroissement des charges liées au ménage suite à la mise en service prévue en mai-juin prochain de la Maison France Services dans ses nouveaux locaux (augmentation de 10h/semaine du temps consacré par la femme de ménage au sein de la communauté de communes Terre d'Eau** qui passerait ainsi à 18/20H/semaine – salariée employée par l'association d'insertion « Association Intermédiaire de la Plaine des Vosges.

Rapport sur l'égalité femmes-hommes

Les EPCI à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants sont dans l'obligation de présenter un rapport sur l'égalité femmes-hommes préalablement aux débats sur le projet de budget. Bien que non soumis à cette obligation, la CC Terre d'Eau dresse ici un tableau de répartition des effectifs par catégorie et par sexe au 1^{er} janvier 2024.

Effectifs pourvus par catégorie et sexe au 01/01/2024 :

	C.C.T.E	
	Hommes	Femmes
Catégorie A	2	2
	33 %	67 %
Catégorie B	2	2
	50 %	50 %
Catégorie C	4	8
	31 %	69 %
Totaux	8	12
	40%	60%

Réf. Effectif pris en compte au 1/01/2024

Au niveau national, dans la FPT:

Taux de féminisation: 61 %
communes: 60 %
EPCI: 51 %

entre 5 et 49 agents: 66 %
entre 50 et 499 agents: 61 %
entre 500 et 4 999 agents: 67 %

Source: DGAFP, chiffres clés de l'égalité pro 2018

Au niveau national, dans la FPT:

cat A: 62 % de femmes / 38 % d'hommes
cat B: 63 % de femmes / 37 % d'hommes
cat C: 61 % de femmes / 39% d'hommes

Source: DGAFP, chiffres clés de l'égalité pro 2018

Les dépenses fiscales

Ce chapitre est **en légère diminution de 1,10 %** sur l'exercice 2023 à hauteur de **893 544 €** contre 903 404 € en 2022.

Il intègre le Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources (**FNGIR**) d'un montant de **400 404 €** - qui est resté identique à celui des années passées et sera stable en 2024- ainsi que le Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales (**FPIC**) pour lequel la CCTE contribue à hauteur de **378 471 €** contre 396 084 € (**en diminution de 17 613€**) par rapport à l'année 2022. Il faut toutefois l'ajout à une autre ligne budgétaire d'un reversement de fiscalité de **20 288 €** qui annihile la baisse du FPIC.

En 2023, la Communauté de Communes a vu son prélèvement de fiscalité directe locale- **contribution pour le redressement des finances publiques - passé de 106 916 € à 93 781 €, soit une baisse de 13 135 €**. Pour mémoire, il est rappelé que la CCTE est la seule collectivité vosgienne à être assujettie au paiement de cette contribution.

Les charges à caractère général (011)

A hauteur de **2 546 685,08 €** au titre du compte administratif 2023, les **charges à caractère général** comprennent les **achats de matière première et fournitures, prestations de maintenances, de services, d'entretien, de réparations et impôts divers** réglés par la collectivité. Elles constituent **le plus gros poste budgétaire de la CCTE (48% des crédits de la section de fonctionnement)**. **Les frais d'électricité – hors éclairage public des zones d'activité, qui figurent au budget annexe- se sont accrues de 38% et s'inscrivent à 43 352,48 € en 2023 contre 26 770,52 € en 2022, soit une augmentation de 16 581,96 €**.

Le bénéfice de l'amortisseur électricité et le fait d'être adhérent du groupement de commandes de la Métropole du Grand Nancy nous ont permis de freiner la croissance de ces dépenses. Pour l'année 2024, une baisse globale, toutes taxes comprises, d'environ 40% par rapport aux tarifs groupés du marché groupé de 2023, suite au renouvellement de celui-ci et au changement de fournisseur, Engie succédant à Total Energie.

Ces charges à caractère générale sont en hausse **de 144 415,30 €** en 2023 en comparaison avec l'exercice précédent, soit une **hausse constatée de 6 %**.

Le chapitre **611 (prestations de services)** concentre la grande majorité des charges à caractère général de la communauté de communes (**2 134 443,17€**) soit 83 %.Elles intègrent principalement les **prestations de services liées à la collecte et l'élimination des déchets** pour un montant global de **1 971 842,10 €** contre **1 824 330,47 €** en 2022. elles représentent **77 %** du chapitre, dont **1 665 937,16 €** pour les **coûts de collecte et de traitement des déchets ménagers**.

Ces charges se sont **accrues de 147 511,63 € en 2023**, soit une augmentation de 8,05%, induites notamment par une légère hausse des coûts de collecte réglés aux différents prestataires en 2023, provoquée par l'envolée des prix du carburant et la situation de crise internationale pour un montant de **13 960,25 €**. **Une grande partie de la hausse est due à l'accroissement des coûts de traitement des déchets ménagers qui sont passés de 657 560 € pour les déchets issus des différentes collectes- hors déchetteries - à 692 000,72 €, soit un surcoût de 34 440,76 €.**

Un **focus spécial est effectué** sur le **coût global du service des déchets ménagers 2023 en section de fonctionnement** dans la suite du powerpoint dans le cadre des orientations budgétaires 2024.

Parmi les dépenses principales du chapitre 611 figurent également **l'action sociale et les services à la personne qui concentrent des crédits** à hauteur de **225 304,65 €** : gestion de **l'aire des gens du voyage : 59 292,66 € - portage de repas: 87 628,67 €- mobilité: 58 261,87 € (TAD: 35 353,97 € et la navette « Navig'eaux »: 22 907,90 €)**, **la gymnastique douce avec les ateliers SIEL BLEU** à la Communauté de Communes (**850 €**), **les ateliers informatiques** avec le Centre Social **« La Toupie » de Contrexéville (6840 €)**, les permanences du **CIDFF** (Centre d'Information sur les Droits des Femmes » à la Maison Ressources à VITTEL(**2280 €**), ainsi que la **convention** annuelle signée **avec le refuge animalier de Saulxures des Bulgnéville** pour l'accueil des chiens errants (**10 151,35 €**).

Ces charges intègrent également **la cotisation à la Mission Locale de la Plaine des Vosges** pour un montant de **18 840 €**, ainsi que le paiement à l'association intermédiaire des **frais liés au ménage dans les bâtiments administratifs de la CCTE (6459,31 €)**.

Ce chapitre concentre également une part importante de crédits – **42 564,32 €-** en faveur du développement économique et de la formation en sus des dépenses actées dans les budgets annexes et, principalement, les charges de fonctionnement (**loyer et remboursement de la part travaux) liés aux locaux occupés par le CNAM (Hub des Compétences) à VITTEL**

L'Environnement concentre également une **part croissante des crédits de fonctionnement: 81 692,43 €** incluant les actions suivantes:

- **GEMAPI:** cotisations aux EPTB MEUSE et MEURTHE et MADON: **52 500 €**
- **TRAME VERTE ET BLEUE:** **16 790,84 €** dont 12 600 € (coût de l'étude « Prairie » réalisée par la Chambre d'Agriculture et 4190 € de crédits de fonctionnement pour la nouvelle OPAV (plantation arbres fruitiers, formation Greffe et Arboriculture)

Les crédits consommés en matière **d'actions culturelles** ont représenté **en 2023** une enveloppe de **32 910,97 €** avec la nouvelle édition du **Festival « Histoire d'En Rire »** à l'automne, **les actions d'éveil musical dans les écoles avec le CEDEM de Contrexéville et la participation au dispositif de la mallette numérique pour les bibliothèques avec le Conseil Départemental.**

La **crise internationale majeure** qui se poursuit avec la guerre menée par la Russie en Ukraine avec ses effets induits- hausse des prix de l'énergie (électricité et carburant notamment) et une inflation soutenue- ainsi que les annonces effectuées récemment par le Ministre de l'Economie et des Finances annonçant face à la révision annoncée à la baisse de la croissance pour 2024 (de 1,4 à 1 %) de 10 milliard d'euros de coupes dans le budget de l'Etat pour 2024, auquel s'ajoute l'annonce aujourd'hui d'un effort supplémentaire pour 2025 d'au moins 20 milliards d'euros d'économies supplémentaires, nous invite à faire preuve de prudence dans la maîtrise de nos frais de fonctionnement.

Les charges de gestion courante

Les charges de gestion courante ont diminuées de **17,40 % l'an dernier** à hauteur de **269 905,90 €**, **soit une diminution de 57 155,94 € par rapport à l'exercice précédent (324 361,64 €)**.

Elles comprennent principalement outre les **indemnités des élus (112 790,23 €)**, les cotisations sociales liées à ces indemnités (**22 176,32 €**) et leurs cotisations de retraite (**6963,23 €**) ainsi que les cotisations au titre des allocations de fin de mandat pour **328,58€**.

Elles rassemblent en 2023 le **remboursement au Département des aides attribuées au titre de l'immobilier d'entreprise et de l'immobilier touristique** pour un montant de **15 960 € en 2023** (contribution sur les aides accordées en 2023), ainsi que la subvention versée à **l'association Eco Plaine** dans le cadre des **missions de développement économique** que lui a confié la CCTE, soit **30 000 € versé en 2023**. Elles intègrent également la contribution versée au **PETR de la Plaine des Vosges (28 320 €)**, ainsi que la poursuite du dispositif incitatif d'aide à **l'acquisition de vélos électriques** par les particuliers (**20 000 €**).

Enfin, ce chapitre recense les subventions versées pour **l'accompagnement financier de manifestations sportives** d'intérêt communautaire, départemental, régional, national, voire international - **25 000 €** -telles **l'OPEN 88 de tennis (6000€) de Contrexéville**, les **championnats de France de concours complet équitation** organisés par **l'Association « Vittel Rond Pré Equitation »** à Vittel (**6 000 €**).

Il intègre aussi le versement d'une aide financière de **1500 €** au club de randonnée de Contrexéville pour **l'entretien des sentiers touristiques communautaires**, ainsi que le versement d'une subvention de **5000 €** à **la Fédération des Foyers Ruraux des Vosges pour la manifestation organisée à Rozerotte et Ménil pour leur cinquantième anniversaire**.

Figurent également à ce chapitre la subvention accordée à l'Association des Maires Ruraux des Vosges (1161 €) et des subventions accordées pour l'acquisition de poulaillers à des particuliers dans le cadre du PLPDMA (prévention déchets) pour un montant de 100 €.

A noter également des dépenses liées à des **droits d'utilisations de logiciel** pour l'aire des gens du voyage, pour la dématérialisation (SPL X DEMAT) et le **renouvellement de différentes autres licences informatiques** qui figurent à ce chapitre (STYX, NEFTIS, BERGER LEVRAULT) pour des montants globaux de **10 371,60 €**.

Les charges exceptionnelles: D'un montant de **8039,89 €**, elles sont constituées en 2023 d'une part d'annulations de titre de recettes pour un trop perçu de fiscalité de 6063 € de l'Etat et de l'annulation de plusieurs titres de recettes également de SUEZ et de SOVODEB pour des trop-perçus au cours des exercices précédents pour une somme de 1976,89 €.

III.2 La section de fonctionnement : les Recettes

Le tableau ci-après présente les recettes réelles de fonctionnement (catégorisées) des comptes administratif 2020, 2021, 2022 et 2023, ainsi que le comparatif entre le CA 2023 et 2022 (évolution). **Il ne comprend donc pas les opérations d'ordre entre sections et le résultat de fonctionnement reporté de l'exercice 2022** pour un montant de **1 366 634,89 €**.

RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT					
	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	Evolution 2023-2022
Produit des services	286 635,64 €	207 990,25 €	205 566,65 €	250 362,50 €	+21,78 %
Impôts et taxes	3 872 812,00 €	3 517 696,29 €	3 567 242,57€	3 624 529,18 €	+1,61 %
Dotations et participations	900 432,19 €	1 129 051,11 €	801 654,57 €	1 263 267,94 €	+57,58 %
Atténuations de charges	12 600,99 €	69 014,14 €	100 443,57€	68 995,41 €	-31,31 %
Autres recettes	150 366,80 €	2,21 €	8,00 €	3838,30 €	+480 %
Produits exceptionnels	7093,73 €	175 874,83 €	65 753,46 €	22 437,57 €	- 65,88%
TOTAL	5 229 941,35 €	5 099 628,83 €	4 740 668,82 €	5 233 430,90 €	+10,39 %

- **Les produits de services**

Ce chapitre de **250 352,50 €** concerne principalement le produit lié à la **perception de la redevance spéciale** due par les professionnels pour l'enlèvement de leurs déchets ménagers pour un montant de **102 922,10 €**, déduction effectuée de la différence due entre la TEOM et la redevance spéciale. Ce produit est **en hausse de 12 000 € par rapport à l'an dernier**.

Par ailleurs figure un produit de **4063,36 €** issu du remboursement à la CCTE par la commune de Contrexéville lié à la collecte des déchets verts au Centre Technique Municipal, ainsi qu'une somme de **29 955, 59 €**, correspondant d'une part aux participations perçues auprès des usagers suite à **l'acquisition de composteurs(3100 €)** e à **leurs acquisitions d' arbres fruitiers** dans le cadre de **l'Opération Programmée d'Amélioration des Vergers (26 855,59 €)**.

Il intègre le **produit des redevances et droits des services à caractère social** tel que les versements effectués par les usagers liés au **service de portage de repas à domicile** en liaison froide pour un montant de **97 997,60 €**, le produit des recettes liées à l'usage de **l'aire des gens du voyage** pour **15 400,85€**. A noter une recette de 15 €, liée à la vente d'un **maturateur** à l'Atelier de Transformation de Fruit et Miellerie.

- **Les atténuations de charges**

A hauteur de **68 995,41 €** au titre du compte administratif 2023, les atténuations de charges représentent principalement le **remboursement par SUEZ des charges - cotisations retraites de l'année 2022 et 1 semestre de l'année 2021 perçu en retard-** concernant les agents des déchets ménagers en détachement auprès de notre prestataire pour un montant de **49 521,71€**, auquel s'ajoute le **remboursement par la communauté de communes de Mirecourt-Dompaire de la moitié des frais de personnel de notre chargée de prévention déchets pour la somme de 19 473,70 €**.

A remarquer la perception d'un produit de **8755,72 €** relatif au **remboursement par CNP Assurances des rémunérations de personnels en congés de longue maladie, de longue durée et en congés de maladie ordinaire**.

Les impôts et taxes

Ce chapitre (**3 624 529,18 €**) représente **69,25% des recettes réelles de fonctionnement** de la communauté de communes sur l'exercice 2023. Il est **en hausse de 1,61%** en comparaison avec l'exercice précédent, soit de 57 286,61 €, **lié à la revalorisation des bases de fiscalité** acté par le gouvernement dans le projet de loi de finances 2023.

Il rassemble la collecte des **impôts directs locaux** perçus par la CCTE **pour un montant de 738 336 € (foncier bâti et non bâti essentiellement, taxe d'habitation sur les résidences secondaires et CFE)**.

Il intègre le produit de la **TEOM, à taux différencié en fonction des services rendus, instaurée sur l'ensemble du territoire de la CCTE, qui a généré en 2023** un produit de **1 868 920€** au lieu de **1 699 941 € en 2022**, la différence de 168 979 € s'expliquant uniquement par l'augmentation des bases.

La mise en œuvre de la réforme de la taxe d'habitation, compensée sur la base du produit perçu par la collectivité en 2017, **s'est traduite par le versement par l'Etat d'une fraction de TVA à hauteur de 677 442 €** en hausse de 18 003 € à comparer avec la recette perçue en 2022. Suite à la **suppression de la CVAE** actée en 2023, la communauté de communes a perçu un produit de compensation d'un montant de **273 055 €**.

Un rôle supplémentaire de 1036 € a été perçu par la CCTE.

Ce chapitre intègre le reversement par la **Fédération Nationale des Courses Hippiques** d' un produit de **14 048,18 €** correspondant aux courses hippiques réalisées à Vittel par la société de courses; cette recette est en hausse de 7566,39 € par rapport à l'exercice précédent du fait de l'accroissement du nombre de courses à l'hippodrome.

Les dotations et participations

Elles se sont élevées à **1 263 267,94 € en 2023** (contre 801 654,27 € en 2022, 1 129 051,11 € en 2021 et 900 432,19 € en 2020).

Ce chapitre est donc **en augmentation de plus de 57% par rapport à l'an dernier**, du fait essentiellement que **les attributions de compensations versées par l'Etat au titre de la réforme de la taxe foncière et de la CET – 245 518 €- ont été réaffectées cette année au chapitre des dotations et participations, en hausse de plus de 17 000 € par rapport à 2023.**

Une partie majeure des recettes de ce chapitre (46 %) est composée des rentrées financières, issues des soutiens au tri versés par les éco-organismes et par **Evodia**, pour un montant de **578 694,38 € en 2023** contre 474 770,25 € en 2022 et 515 294,11 € en 2021. Cet accroissement s'explique par la perception d'une recette d'EVODIA d'un montant de 110 705 € en compensation de la diminution du tonnage des OMR qui n'a été versée qu'en janvier 2023 au lieu de décembre 2022. En réalité, si l'on soustrait cette somme de l'exercice 2023, on constate une baisse des soutiens par rapport aux exercices précédents (467 989,38 €).

En 2023, la CCTE, a reçu de l'Etat un produit de 153 401 € au titre de la dotation d'intercommunalité contre 139 623 € l'an dernier. Cette dotation s'est accrue de 13 778 € en 2023. Elle a également perçu une recette de **5627 € au titre de la compensation de la CET (Contribution Economique Territoriale).**

La CCTE a également perçu **la dotation de compensation des groupements de communes (34 063€)**, ainsi qu'un produit de **20 943,16 €** provenant du **Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle.**

Des aides ont été également attribuées à la communauté de communes au titre du cofinancement de certains postes d'agents de développement par l'Etat et des organismes affiliés:

- ❑ **Chargé de mission bâti dégradé:** versement d'un acompte de **21 973,81 € dans le cadre du FNADT**
- ❑ **Chargé de mission GEMAPI EAU:** versement d'un acompte de **25 724,34 € par l'Agence de l'Eau Rhin Meuse**
- ❑ **Financement des frais de personnels de l'espace « France SERVICES »** à la Maison Ressources à VITTEL: versement d'une subvention de l'Etat au titre du FNADT de **35 000 €.**

Ce chapitre intègre le versement des aides financières de la **CAF de 81 247 €** pour le **fonctionnement du Relais Petite Enfance** et la **mise en place de la Convention Territoriale Globale** sur le territoire communautaire, ainsi que pour la **gestion de l'aire des gens du voyage** pour un montant de **28 160,46 €.** La CAF a également fait bénéficier la CCTE d'une aide de **880 € pour le fonctionnement de la Diabolothèque de Vittel.**

Des subventions du Conseil Départemental – 1472 € pour l'édition 2022 et 1600 € pour l'année 2023 pour Festival culturel « Histoire d'En Rire » ont été versées à la CCTE, qui a également bénéficié d'aides de la MSA à hauteur de 2000 € pour cette même manifestation.

La CCTE reçoit également une subvention du Conseil Départemental pour le fonctionnement de France Services (5361,12 €: recettes globales de l'année 2022 et 1^{er} acompte pour l'année 2023). Une subvention de l'agence de l'eau RHIN MEUSE, d'un montant de **9074,90 €**, a été versée pour la création du verger conservatoire. **Des aides financières ont également été perçues au titre de la valorisation de la ferraille par Barisien-Suez, notre prestataire, pour la somme de 11 171,58 €, ainsi qu'un produit de 465,63 € au titre de remboursement du FCTVA pour la part fonctionnement.**

Les produits exceptionnels

- Ce chapitre d'un montant global de **22 437,57 € en 2023** comprend principalement le **remboursement d'annulation de mandats pour la somme de 22 437,57 €** au titre de l'année 2023 (**18 883, 66 € par CNP ASSURANCES, ainsi qu'Evodia pour 1464,24 € et Orange Business pour 1340,06 €**). Ces sommes sont extrêmement variables d'une année à l'autre.
- Les autres produits de gestion courante

Ce chapitre recense une somme de **3838,30 €** issue d'un remboursement de la DGFIP de cotisations indues. Figurent à ce chapitre des **produits exceptionnels divers tels que** la perception de produits exceptionnels divers dans le cadre de l'exploitation de l'aire des gens du voyage pour la somme de **3837 €** et le remboursement par les assurances d'un sinistre à la déchetterie de Contrexéville pour la somme de 1716,50 €.

III.3 L'épargne du budget principal

- **L'épargne de gestion** correspond à l'épargne brute, à laquelle on ajoute les charges liées aux intérêts de la dette (la somme des recettes réelles de fonctionnement diminuée des dépenses réelles de fonctionnement, hors intérêts de la dette).
- **L'épargne brute** correspond à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Elle est affectée au remboursement de la dette.
- **L'épargne nette** correspond à l'épargne brute, diminuée du remboursement en capital de la dette. Elle mesure l'épargne disponible pour l'équipement brut, après le financement du remboursement de la dette.

EPARGNES					
	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023
Epargne de gestion	322 357,44 €	1 043 881,10 €	585 996,31 €	166 678,85 €	662 821,55 €
Epargne brute	305 208,84 €	1 029 553,07 €	571 672,24 €	156 744,45 €	653 280,73 €
Epargne nette	277 189,63 €	876 534,49 €	417 897,33 €	2969,50 €	499 404,55 €

La communauté de communes retrouve en cet exercice 2023 une épargne brute de 653 280,73 €.

III.4 La section d'investissement : les dépenses du budget principal

Le tableau ci-après présente les dépenses réelles d'investissement (catégorisées) du compte administratif 2020, 2021, 2022 et 2023, ainsi qu'une comparaison entre les données des CA 2022 et 2023.

DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT : GRANDES LIGNES (hors solde d'exécution reporté)*					Evolution
	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	2023 - 2022
Capital dette	99 344,35 €	153 018,62€	153 774,91€	189 872,71 €	+34,74 %
Travaux/Equipement/Acquisitions/subventions	1 266 952,47 €	766 263,62 €	603 545,96 €	1 127 599,39 €	+68,29%
	1 366 296,82 €	919 282,24 €	757 320,87€	1 317 472,10 €	+ 73,96%

•Dépenses réelles d'investissements hors opérations d'ordre

Le remboursement du capital de la dette

Ce remboursement doit être couvert par des ressources propres, ce qui constitue une condition essentielle de l'équilibre budgétaire (article L.1612-4 du CGCT). Il s'agit d'une dépense obligatoire.

Le montant inscrit à ce chapitre - **189 872,71 €** a connu une légère croissance en 2023 du fait de la souscription de l'emprunt réalisé fin décembre 2022 pour la réalisation des travaux de l'espace France Services au 1^{er} étage de la Maison Ressources à VITTEL et de la première annuité de remboursement du capital de cet emprunt, croissance toutefois atténuée par la fin en 2023 de l'emprunt contracté pour la déchetterie de Remoncourt il y a 10 ans.

Le montant inscrit à rembourser en **2024** sera de l'ordre de **153 876,18 €**. L'année **2024** sera **marquée par la fin de l'emprunt contracté il y a 15 ans pour la construction de la déchetterie de CONTREXEVILLE, qui arrive à échéance le 31 mars prochain, emprunt** d'un montant initial de 936 000 € : il ne reste plus qu'un trimestre à régler fin mars 2024 pour un montant de 31 200 €. Cette année verra également la fin d'un autre emprunt, contracté il y a 15 ans également pour l'achat de bacs déchets ménagers sur le territoire de l'ex CC Vittel-Contrexéville d'un montant initial de 233 000 € pour lequel il reste à régler en 2024 un reliquat de 15 533,44 €.

Les principales dépenses d'investissement réalisées en 2023 (1)

- Remboursement pluriannuel à la Région (5^{ème} versement sur 5)- Participation Communauté de Communes Terre d'Eau pour le déploiement de la **Fibre Optique** sur tout le territoire intercommunal: **230 180 €**
- **PIG HABITAT**: suivi-animation par association CAMEL: **20 422 €** et aide aux particuliers: **81 869,24 €**
- **GEMAPI**:
 - participation **travaux HEBMA**, déductions des subventions effectuées: **20 207, 67 € (dernière année)**
 - **Prise en charge suivant protocole d'accord des études** réalisées dans le cadre du projet AGEC depuis le 1^{er} janvier 2018 (prise de compétence GEMAPI par la CCTE) et payées précédemment par la commune de Contrexéville: **79 103,63 €**
 - **Remboursement suivant protocole d'accord de l'acquisition de parcelles achetées par la commune de Contrexéville** depuis le 1^{er} janvier 2018 (prise de compétence GEMAPI par la CCTE) pour l'exercice de la compétence GEMAPI(projet AGEC):**89 770,28 €**.
- **TRAME VERTE ET BLEUE**:
 - Réalisation Inventaire Prairies et Fiche « Halichard » à Contrexéville par le CENL (Conservatoire des Espaces Naturels de Lorraine: **22 447,63 €**
 - Réalisation Inventaire des Zones Humides sur le bassin versant de la Meuse (*bureau d'études Elément Cinq*): **35 740,56 €**
 - Travaux Aménagement Verger Conservatoire: **3240 €**
- **DECHETTERIES INTERCOMMUNALES ET SERVICES DECHETS**
 - Fabrication et pose d'un auvent et grillages à la déchetterie de Remoncourt: **5691,40 €**
 - Acquisition Bacs dans le cadre du marché annuel sur bons de commande (OMR + Bacs Jaunes) + Bacs PRO + Bacs Bio: **7656,70 €**
 - Remplacement de la motorisation de la barrière de Vaudoncourt et changement de lisses à la déchetterie de Contrexéville: **5339,35 €**
 - Remplacement d'une barrière à la déchetterie de Remoncourt: **1710 €**

Les principales dépenses d'investissement réalisées en 2023 (2)

MAISON FRANCE SERVICES VITTEL :

1) Travaux d'Aménagement 1^{er} étage Espace France SERVICES -Maison Ressources-: 370 096,07€

Dépenses de maîtrise d'œuvre (Cabinet Moho Architecture): 16 847,69 € - Véritas: 4169,35 €-
Dépenses travaux: C21 Constructions: 108 406,49 €-SOCALEG:24 531,27 €-GEOTECH: 1920 € - VOSGES CHARPENTES: 66 547,01 € -SARL AUBRIAT: 5128 € - MENUISERIE HOUILLON: 43 082,39 €- SUEZ EAU: 4042,59 €-PARANT PLATRERIES ISOLATION:56 731,61 €- MATHIS ET PHILIP:27 331,40 € - ZOZIK: 11 378,27 €- SGC: 1908 €.

PROJET LIAISON DOUCE VITTEL-CONTREXEVILLE:

- réalisation levés topographiques par le géomètre (24 228 €) et premières factures du bureau d'études Energie Hautes Vosges pour l'étude de préfiguration: 3150 €

ADMINISTRATION GENERALE CCTE:

- Acquisition de mobiliers pour équiper le bureau de la chargée de mission culture, sports et communication: 3106,55 €
- Renouvellement annuel parc informatique ordinateur agents (4 agents) : 5522 €
- Acquisition d'un téléphone portable professionnel pour la chargée de mission communication culture et sports:1469,88 €
- et de deux portables pros pour équiper deux agents : 295,32 €
- Acquisition d'un matériel TPE (terminal paiement électronique) pour paiement par CB des composteurs, récupérateurs d'eau: 666 €
- Acquisition de mobiliers pour équipement RPE et Diabolo (1205,88 €)
- Renouvellement droits utilisation Logiciel SEGILOG et BERGER LEVRAULT: 7560 € et du logiciel STYX pour les bacs pucés des déchets ménagers!: 1276,80 €
- Acquisition de 4 chapiteaux (matériel communication): 8262,24 €
- Remplacement du chauffe eau: 666 €
- Décision de souscription au capital de VOSGES TELEVISION: 2000 €

Les principales dépenses d'investissement réalisées en 2023 (3)

TOURISME SENTIERS: 12 925,12 €

- aménagement du sentier de la Saule : 10 719,52 €
- dépenses de signalétiques et panneaux (Landa Bâtiment et Altévia) pour l'équipement de ce sentier: 2205,60 €

AIRE DES GENS DU VOYAGE: installation d'un routeur pour le fonctionnement du logiciel de gestion: 670,80 €

- ▶ Les dépenses nouvelles d'investissements 2024 (hors crédits reportés de 897 612,20 €) sont détaillées dans le programme pluriannuel d'investissement dans les pages ci-après.

III.5 La section d'investissement : les recettes

Le tableau ci-après présente les recettes réelles d'investissement (catégorisées) du compte administratif 2020, des comptes administratifs 2020;2021, 2022 et 2023 et la comparaison entre ces deux derniers CA (évolution), hors opérations d'ordre et solde d'exécution de la section d'investissement, constaté à la fin de l'exercice 2023, d'un montant de **971 891,50 €**.

RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT : GRANDES LIGNES (hors affectation du résultat)					Evolution
	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	2023/2022
Concours extérieurs	740 338,64 €	296 560,52 €	305 262,03 €	524 666,18 €	+98, 50%
FCTVA	23 085,29 €	104 025,81 €	19 303,96 €	53 231,38 €	+75,75 %
Emprunts et dettes assimilées			350 000,00 €	Néant	
Subventions d'équipement versées			1075,20€	Néant	
TOTAL	763 423,93€	400 586,33 €	675 641,19 €	577 897,56 €	%

Les concours extérieurs

Il s'agit des subventions obtenues pour les dépenses d'équipement du territoire intercommunal **en Fibre Optique (161 126 € du Conseil Départemental)** dont c'était le dernier exercice, des subventions attribuées **pour le PIG Habitat par l'Etat (45 593 €), la Région Grand Est (77 801 €) et par le Conseil Départemental (25 000 €)**. Parmi les subventions affichées à ce chapitre figure également **l'accompagnement financier de la Région pour le dispositif SARE (5467,46 €) et du Département à hauteur de 1600 €**. Il intègre également pour une forte proportion le versement de **subventions de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse pour la mise en place d'actions au titre de la Trame Verte et Bleue (112 484,40 €) , à savoir la réalisation de l'inventaire des zones humides, les études sur la zone du Halichard à Contrexéville (Trame Bleue) notamment**. Parmi les principales aides attribuées figurent également le **versement d'un 1^{er} acompte de la DSIL (ETAT) pour l'aménagement de l'Espace France Services (1^{er} étage de la Maison Ressources à VITTEL) d'un montant de 76 525 €, ainsi que le versement de fonds de concours des villes de VITTEL (5552,32 €) et de CONTREXEVILLE (4552 €) pour la réalisation des premiers volets de l'étude relative à l'aménagement d'une liaison douce entre Vittel et Contrexéville, dossier porté par la CCTE**. S'y ajoute également **un fonds de concours de la ville de Contrexéville d'un montant de 4776 € relatif à la réalisation d'une étude d'aménagement du ruisseau d'Arceau dans le cadre de la compétence GEMAPI et le versement d'une subvention de la CAF (3989 €) pour la réalisation de la Diabolothèque du Relais Petite Enfance à Vittel**.

Le budget 2024 intégrera les subventions liés aux investissements présentés dans le chapitre relatif au programme pluriannuel d'actions de la communauté de communes.

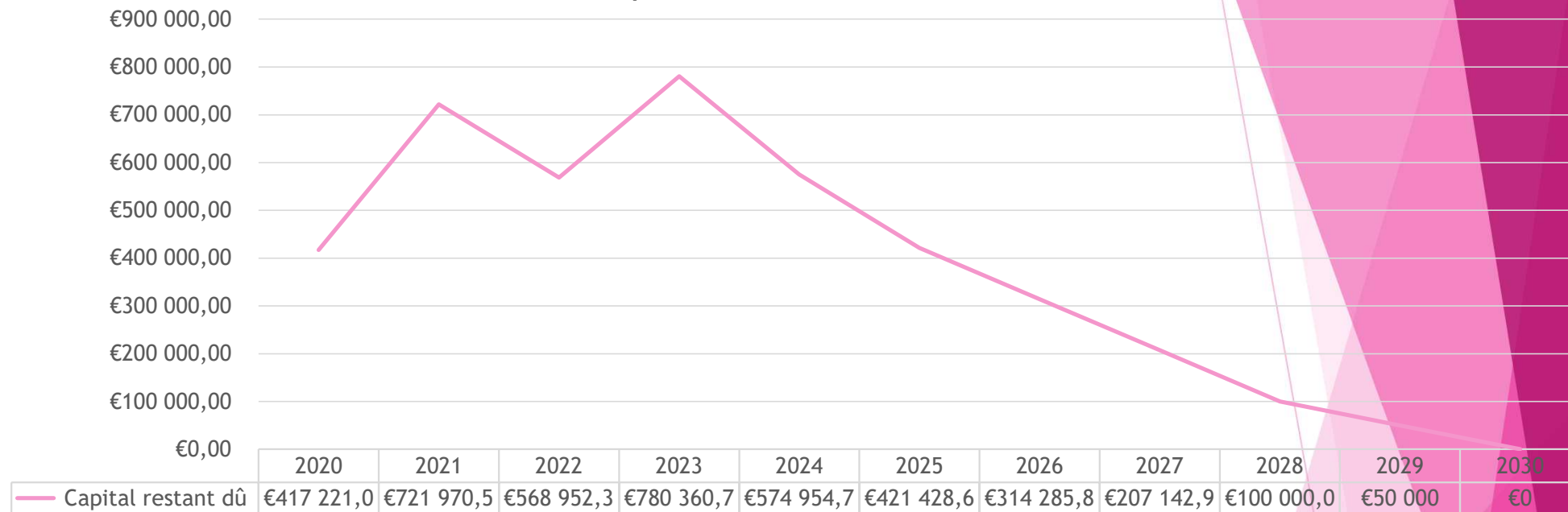
Le FCTVA

Le Fonds de Compensation pour la TVA est un prélèvement sur les recettes de l'Etat qui constitue la principale aide de l'Etat aux collectivités territoriales en matière d'investissement. Il s'agit d'une dotation destinée à assurer une compensation, à taux forfaitaire, de la charge de TVA supportée sur les dépenses réelles d'investissement et qui ne peuvent pas être récupérées par la voie fiscale. La recette **pour 2023 est de 53 231,38 €**. **Cette recette est principalement issue de la récupération de TVA concernant les travaux réalisés pour l'aménagement de France Services au 1^{er} étage de la Maison Ressources à VITTEL.**

III.6 La dette

Banque	Nature de l'emprunt	Montant initial	Période	Durée	Taux	Périodicité	Capital restant du au 01/01/2024	Annuités de l'exercice	
								Capital	Intérêts
								Caisse d'Epargne	Déchetterie Contrex
Caisse d'Epargne	Bacs OM Territoire Ex-CCVC avant fusion	233 000,00 €	du 25/03/2010 au 25/09/2024	15 ans	4,38 %	Semestre	15 533,24 €	15 533,34 €	510,27 €
Banque Populaire Alsace Lorraine Champagne	Dotation Bacs Jaune et Bacs OMR	400 000,00 €	du 06/03/2021 au 06/12/2027	7 ans	0,36%	Trimestre	228 571,48 €	57 142,84 €	745,71 €
Crédit Agricole Alsace Vosges	Aménagement d'un espace France Services au 1 ^{er} étage de la Maison Ressources à VITTEL	350 000,00 €	Du 26/12/2022 au 31/12/2029	7 ans	2,70 %	Trimestre	299 650,00 €	50 000,00 €	7593,76 €
TOTAL		1 919 000 €					574 954,72 €	153 876,18 €	9540,82€

Capital restant dû



Au 1^{er} janvier 2024, le capital restant dû de la dette s'élève à 574 954,72 € et s'éteindra en **décembre 2029**, soit une **durée de 6 ans**. **L'endettement de la Communauté de Communes Terre d'Eau reste donc relativement modeste** au regard des collectivités figurant dans la même strate de population.

En outre, le coefficient d'extinction de la dette(*) au 1^{er} janvier 2024 est inférieure à 2 ans, sachant que le seuil d'alerte est fixé dorénavant à 11/12 années.

(*) *Nombre d'années nécessaires au remboursement de la dette sans réaliser d'investissements*

Les orientations budgétaires du BUDGET PRINCIPAL 2024

*(il convient de tenir compte dans l'évolution des dépenses et recettes du budget, tant en section de fonctionnement que d'investissement, que **le budget principal intègre cette année le budget annexe des bâtiments des zones d'activités**, ce qui modifie les données et comparaisons par rapport aux exercices précédents).*

LES GRANDES LIGNES DU BUDGET BP 2024 PAR CHAPITRE

Section de Fonctionnement Dépenses

Chapitre	Intitulé	Proposé 2023	Réalisé 2023	Reports	Proposé vote BP 2024 *
011	Charges à caractère général	3 381 110,00 €	2 546 685,08 €	Néant	3 948 784,83 €
012	Charges de personnel	910 642,00 €	847 253,97 €	Néant	1 047 600,00 €
014	Atténuations de produits	910 404,00 €	893 544,00 €	Néant	901 404,00 €
022	Dépenses imprévues	150 000,00 €	0 €	Néant	0,00 €
023	Virement à la section d'investissement (équilibre budgétaire)	Néant	Néant	Néant	<i>A intervenir pour équilibre budgétaire</i>
042	Opérations d'ordre Dotations aux amortissements	888 000,00 €	712 546,54 €	Néant	<i>amortissements seront connus prochainement</i>
65	Autres charge de gestion courante	370 950,00 €	267 205,90 €	Néant	348 550,00 €
66	Charges financières	15 800,00 €	14 722,23 €	Néant	22 570,00 €
67	Charges exceptionnelles	3 500,00 €	10 739,89 €	Néant	8 500,00€
68	Dotations provisions dépréciation	10 762,00 €	4 692,00 €	Néant	0,00 €
TOTAL		6 641 168,00€	5 297 389,61€	Néant	6 277 408,83 € *

LES GRANDES LIGNES DU BUDGET BP 2024 PAR CHAPITRE

Section de Fonctionnement Recettes

Chapitre	Intitulé	Proposé 2023	Réalisé 2023	Reports	Proposé vote BP 2024 *
002	Section de fonctionnement reporté	1 366 634,89 €	1 366 634,89 €	Néant	1 696 812,61 €
013	Atténuations de charges	70 000,00 €	68 995,41 €	Néant	69 500,00 €
042	Opérations d'ordre Amortissement subventions investissts	272 000,00 €	258 047,20 €	Néant	<i>amortissements seront connus prochainement</i>
70	Produits des services, du domaine...	229 300,00 €	250 362,50 €	Néant	288 900,00 €
73	Impôts et Taxes	1 167 081,00 €	950 497,00 €	Néant	950 000,00 €
731	Fiscalité Locale	2 658 164,00 €	2 674 032,18 €	Néant	2 763 500,00 €
74	Dotations, subventions et participations	1 221 072,00 €	1 263 267,94 €	Néant	1 597 799,00 €
75	Autres produits de gestion courante	Néant	3 838,30 €	Néant	469 700,00 €
77	Produits spécifiques	2 000,00 €	22 437,57 €	Néant	3 000,00 €
TOTAL		6 986 251,89 €	6 858 112,99 €	Néant	7 839 211,61 € *

LES GRANDES LIGNES DU BUDGET BP 2024 PAR CHAPITRE

Section d'Investissement Dépenses

Chapitre	Intitulé	Proposé 2023+ RAR	Réalisé 2023	Reports RAR 2023	Proposé vote BP 2024 Dépenses nouvelles *
001	Solde d'exécution de la section d'investissement	Néant	Néant	Néant	Néant
040	Opérations d'ordre transfert entre sections - amortisss subventions	272 000,00 €	258 047,20 €	Néant	<i>amortissements seront connus prochainement</i>
041	Opérations Patrimoniales	81 289,19 €	81 289,19 €	Néant	Néant
16	Emprunts et Dettes assimilées	190 700,00 €	189 872,71 €	Néant	465 000,00 €
20	Immobilisations incorporelles	621 167,36 €	196 930,62 €	377 826,60 €	23 000,00 €
204	Subventions d'équipts versées	542 980,00 €	312 049,64 €	83 000,00 €	140 000,00 €
21	Immobilisations corporelles	575 465,97 €	145 026,20 €	123 997,60 €	611 800,00 €
23	Immobilisations en cours	703 092,57 €	390 303,74 €	312 788,00 €	386 000,00 €
26	Participations et créances rattachées	Néant	2 000,00 €	Néant	Néant
27	Autres immobilisations fin.	Néant	Néant	Néant	Néant
TOTAL		2 986 695,09 €	1 575 519,30 €	897 612,20 €	1 625 800,00 € *

LES GRANDES LIGNES DU BUDGET BP 2024 PAR CHAPITRE

Section d'Investissement Recettes

Chapitre	Intitulé	Proposé 2023 + rar	Réalisé 2023	Reports	Proposé vote BP 2024 Recettes nouvelles *
001	Section d'exécution section invest. reportée	971 891,50 €	971 891,50 €	Néant	501 157,14 €
021	Virement de la section de fonctionnement (équilibre du budget)	Néant	Néant	Néant	Ecritures à intervenir pour équilibre budget
024	Produits de cessions	Néant	Néant	Néant	Néant
040	Opérations d'ordre transfert entre sections (amortissement des immobilisations)	888 000,00 €	712 546,54 €	Néant	amortissements seront connus prochainement
041	Opérations patrimoniales	81 289,19 €	81 289,19 €	Néant	Néant
10	Dotations, Fonds Divers et Réserves	100 000, 00 €	53 231,38 €	Néant	366 948,65 €
13	Subventions d'investissements	945 514,40 €	524 666,18 €	438 125,10 €	897 000,00€
16	Emprunts et dettes assimilés	Néant	Néant	Néant	Néant
20	Immobilisations incorporelles	Néant	Néant	Néant	39 878,83 €
TOTAL		2 986 695,09€	2 343 624,79 €	438 125,10 €	1 804 984,62 € *

IV. Les ORIENTATIONS BUDGETAIRES DU BUDGET PRINCIPAL ET PROJETS PLURIANNUELS

L'année 2024 (en sus des crédits reportés de 2023) consacrera un programme d'actions particulièrement important parmi lesquels figureront les opérations suivantes

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

(Ce chapitre ne traite pas des zones d'activités économiques traités dans l'examen d'un budget annexe spécifique)

Poursuite du partenariat avec l'association ECOPLAINE: 32 000 € de dépenses programmées au BP 2024:

- Enveloppe budgétaire de 30 000 € avec recentrage de l'activité sur l'aide apportée par la structure sur les missions d'accompagnement à l'étude de faisabilité d'un tiers-lieu dans l'incubateur et le réseautage des entreprises.
- Les actions liées à l'économie circulaire se poursuivent, mais leur financement est désormais assurée depuis 2022 par le PETR de la Plaine des Vosges, leur rayon d'action dépassant le cadre communautaire. L'aide apportée par le PETR se situe à hauteur de 15 000 € par an avec évaluation annuelle d'un bilan d'action.
- inscription d'une enveloppe de crédits de 2000 € pour le co-financement d'une journée ou demi-journée de rencontres avec les entreprises sur une thématique

❑ **Mise en place d'une aide aux artisans et commerçants du territoire** en substitution du dispositif FISAC sur la base de développement de projets structurants – **DISPOSITIF ACCORD du CONSEIL REGIONAL GRAND EST: 30 000 € inscrits en dépenses d'investissement.**

❑ **Agence de Développement Economique « VOSGESECO »:** adhésion au dispositif régional expérimental porté par la CCI des Vosges sur trois années (2023/2025) en direction du développement économique endogène et exogène.

Cotisation 2024: 10 600 € inscrit au BP 2024 (0,60 €/habitant). Cette cotisation sera portée à 0,75 € /habitant en 2025, en fonction de la montée en puissance progressive de l'agence.

Développement Economique (suite)

- Aide à l'immobilier selon convention de délégation de compétences signées avec le Conseil Départemental des Vosges : **40 000 €**
 - remboursement au département de la part communautaire des aides à l'immobilier d'entreprises (20%) : **20 000€** de crédits programmés.
 - remboursement au département de la part communautaire des aides à l'immobilier touristique (gites, chambres d'hôtes, campings...) : **20 000 €** de crédits programmés.

Les crédits programmés en 2024 concernent l'enveloppe réellement consommée en 2023 et dont la part est sollicitée en remboursement par le Conseil Départemental.

- Local incubateur à Vittel : **61 500 €** en dépenses de fonctionnement et **14 100 €** en recettes de fonctionnement.:

Paie ment loyers bâtiments à Vittel: **50 500 €**:

Loyers 2023 : titre émis en 2024 par ville de Vittel (période d'avril à décembre 2023): $2200 \times 9 \text{ €} = 19\ 800 \text{ €}$

Loyers 2024 : $2200 \text{ €} \times 12 = 26\ 400 \text{ €}$

Remboursement part travaux (titre non émis par la ville de Vittel pour la période d'avril à juillet 2023): $1028 \text{ €} \times 4 = 4112 \text{ €}$

Consommables (téléphone, électricité, combustible, assurances...): **11 000 €**

Recettes: Remboursement des fluides assurée par le CNAM (période du 1^{er} avril 2022 au 1^{ER} décembre 2023) : *recette à percevoir de 14 100 € en 2024 par la CCTE*

ORIENTATIONS BUDGETAIRES BP 2024 BUDGET PRINCIPAL DANS LES BATIMENTS DES ZONES D'ACTIVITE DE LA CCTE

▶ PRINCIPALES DEPENSES FONCTIONNEMENT (hors opération d'ordre)

Dépenses de Fonctionnement (hors opérations d'ordre): 135 650 €

- Intérêts des emprunts des bâtiments SETL MAIRE (ZA Auzainvilliers) et SOLOCAP (ZA VITTEL): **12 600 €**
- Entretien, réparation des bâtiments situés sur la ZA AUZAINVILLIERS (Nestlé, Altévia, Id Verde): **25 000 €**
- Frais d'entretien des espaces verts, des terrains, de l'éclairage public, réfection de voirie, entretien des réseaux, paiement des assurances et des taxes foncières relatives aux différentes zones d'activité auquel s'ajoute cette année une prestation de balayage de voirie des zones d'activités: **98 050 €**

▶ PRINCIPALES RECETTES FONCTIONNEMENT (hors opérations d'ordre): **479 000 €**

- Produit des loyers des différents bâtiments situés sur les zones d'activités: **467 700 €**
- * NESTLE, ALTEVIA, ID VERDE, AXIMUM situés sur la ZA AUZAINVILLIERS: 108 100 €
- * BATIMENT RELAIS SETL MAIRE – ZA AUZAINVILLIERS: 148 100 €
- * BATIMENT RELAIS SOLOCAP –ZA CROISSETTE A VITTEL: 173 300 €
- * TERRAIN RELAIS SETL MAIRE HOUECOURT: 38 200 €
- Remboursement taxes foncières: **11 300 €** (Altevia, 2L Logistics, Solocap...)

-
- Excédent de fonctionnement cumulé à la clôture de l'exercice 2023 de l'ex budget des bâtiments des zones d'activités) à intégrer au budget général de la CCTE au BP 2024 : **136 489,23 €**

▶ **PRINCIPALES DEPENSES ET RECETTES INVESTISSEMENT BATIMENTS DES ZONES D'ACTIVITES BP 2024** (hors opération d'ordre)

▶ **Dépenses d'investissement:** **361 000 € de nouveaux crédits**

□ **Bâtiment Relais NESTLE:** **50 000 €**- réalisation de travaux d'amélioration énergétique du bâtiment (cadre dispositif « In Tracting »)

□ **Bâtiment Relais SOLOCAP:** remboursement du capital de l'emprunt: **180 000 €**

□ **Bâtiment Relais SETL MAIRE:** remboursement du capital de l'emprunt: **131 000 €**

Pas de recettes en section d'investissements du budget général à inscrire

HABITAT: 255 300 € de crédits- 182 852, 50 € de recettes

PIG HABITAT – Programmation 2024 – NOUVEAU PIG HABITAT durée: 3 ans (2022-2024)

3^{ème} année

AIDES AUTONOMIE/PRECARITE ENERGETIQUE ET ECONOMIES D'ENERGIE

- **Crédits programmés (2024): 230 000 €**
- ❖ **Aides aux particuliers: 195 000 €** dont 95 000 € de restes à réaliser et 100 000 € de nouveaux crédits (CCTE + Avance part Région /Département- aides aux particuliers (investissement) en section d'investissement
- ❖ **Frais d'études: 35 000 € (fonctionnement)-** mission confiée au bureau d'études CAMEL jusqu'au 01/04/2024- Marché en cours de consultation pour le recrutement d'un nouvel opérateur pour 9 mois reconductible 1 an.
- **Subventions attendues (2024): 181 252,50 €**
- **Aides aux particuliers (investissement) : 181 252,50 €** dont 66 332,50 € de crédits reportés et 114 920 € de nouveaux crédits
- **Frais d'études:**
- **34 600 €** de nouvelles recettes attendues –fonctionnement-

Tableau pluriannuel des cofinancements des aides PIG HABITAT

Le montant prévisionnel des travaux pour les trois années de ce nouveau PIG s'élevait à 4 223 400 € pour 180 dossiers.

Les divers changements liés au programme d'aides de l'ANAH nous ont conduit à modifier notre programme au titre de 2024 , avec un objectif ramené à 50 dossiers au titre de 2024 pour une opération globale estimée à 1 756 000 €

Co-financeurs	Montant financement pluriannuel 2022-2024	Montant financement/an 2022-2024	Montant financement pluriannuel 2022-2024 révision contrat 2024	Montant financement/an 2024 – révision contrat 2024
ANAH	2 041 146,00 €	680 382,00 €	2 895 764 €	1 535 000,00 €
PRIME ASE	364 200,00 €	121 400,00 €	242 800,00 €	0,00 €
CONSEIL DEPARTEMENTAL	105 000,00 €	35 000,00 €	105 000,00 €	35 000,00 €
CONSEIL REGIONAL	165 600,00 €	55 200,00 €	184 900,00 €	74 500,00 €
CCTE	325 263,00 €	108 421,00 €	328 342,00 €	111 500,00 €
Total aides financières	3 001 209,00 €	1 000 403,00 €	3 756 806,00 €	1 756 000,00 €

HABITAT -suite-

- ▶ **Gestion du dispositif SARE:** Service d'Accompagnement à la Rénovation Énergétique pour les particuliers ne rentrant pas dans le dispositif du PIG HABITAT, assurée temporairement par la plateforme Régionale jusqu'au 01/04/2024. Cet accompagnement sera confié au nouvel opérateur en charge du PIG pour une durée de 9 mois reconductible 1 an. **Dépenses: 10 000 €- Recettes: 1 600 €** (0 € Etat car trop perçu en 2023, Département 1600 € et Région en attente du reliquat)
- ▶ **Reconduction de l'aide pour les ravalements de façades et les toitures pour les particuliers** sous conditions de ressources: **13 000 €**
- ▶ **Adhésion fin 2023 actée par le Conseil Communautaire à l'ADIL 88 (Agence Départementale d'Information sur le Logement) suite à la création de cette agence par l'Etat et le Conseil Départemental – montant inscrit au budget: 2300 € pour l'exercice 2024.**

BÂTI DEGRADE

- ▶ **Renouvellement pour une troisième année du poste de chargé de mission du bâti dégradé** dans les communes Coût chargé du poste: **44 900 €/ an**. Prise en charge du poste à hauteur de **50 % par l'Etat** via une aide dans le cadre du **Fonds Vert** pour l'année 2024.

TRANSITION ENERGETIQUE:

ETUDE RENOVATION ENERGETIQUE BATIMENTS PUBLICS

- ▶ **Réalisation d'une étude sur la rénovation énergétique des bâtiments publics communaux et intercommunaux dans le cadre d'un dispositif d'avances remboursables de la Banque des Territoires- dispositif « In Tracting ».** Coût réel de l'étude: **119 250 € TTC-**
- ▶ Recettes aide **Banque des Territoires** égale à **50 % du coût de l'étude réalisée sur la base d'une dépense HT de 99 375 € soit 48 652,50 €.**
- ▶ Recettes de la Région **GRAND EST** programme **CLIMAXION: 30 937,50 €.**
- ▶ **Total des subventions obtenues pour cette étude: 79499 € soit 80 % de la dépense HT. Dépenses réelles à charge de la CCTE sur la base de la dépense TTC:39 660 €.**

ETUDE REDUCTION DES EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE

- ▶ **Réalisation d'une étude sur la réduction des effets de émission de gaz à effet de serre : 60 000 € (coût de l'étude)**
Co-financement de l'étude à hauteur de **80 %** par la Région (Climaxion) –soit **20 000 €** sur une dépense plafonnée à **40 000 €** et le complément par l'Etat via l'ADEME- soit **28 000 €, soit 48 000 € de recettes.**

ACTION SOCIALE

PORTAGE DE REPAS A DOMICILE EN LIAISON FROIDE:

- **Marché de prestations de services avec la société ELIOR renouvelé en 2021.**
- **DEPENSES A PREVOIR BP 2024: 110 500 € (Fonctionnement) dont:**
1000 repas/ mois X 12 mois: 12 000 repas/an à 9,13 € TTC l'unité soit **109 560 €**
Inscription d'une recette prévisionnelle de **108 000 €** (facturation des repas aux usagers bénéficiaires du service), repas facturé à l'usager 9 € l'unité.

MAISON « FRANCE SERVICES » (locaux « Maison Ressources » à Vittel) :

Fonctionnement de la structure

DEPENSES: 110 280 € - RECETTES: 43 000 €

- **Crédits de fonctionnement à prévoir au BP 2024: 110 280€** (incluant pour **73 000 €** le *financement d'un poste d'adjoint administratif à temps partiel 24h, le recrutement d'un nouvel agent à temps complet dont 30 heures affecté à France Services et le conventionnement avec la ville de Vittel pour l'emploi d'une personne à hauteur de 8H par semaine pendant les 5 premiers mois de l'année ainsi que les dépenses de fonctionnement inhérentes à la structure*), **29 600 €** de crédits divers de fonctionnement de la structure et **7680 €** de remboursement des intérêts d'emprunt
- **Permanences du Centre d'Intervention du Droit des Femmes et des Familles dans le cadre de la Convention Pluriannuelle de 3 ans conclue avec le CIDFF** sur notre territoire à la Maison Ressources :**2760 €**
- **Inscription d'une recette de fonctionnement** de **40 000 €** de l'Etat et de **3000 €** du Conseil Départemental dans le cadre d'une convention territoriale d'exercice concertée (CTEC) avec le Conseil Départemental pour l'amélioration de la qualité du service et la pérennisation du modèle économique des maisons « France Services.

INVESTISSEMENT: AMENAGEMENT DU 1^{ER} ETAGE DE LA MAISON RESSOURCES A VITTEL POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'ESPACE « FRANCE SERVICES »

Dépenses: 499 932 € dont: **349 832 €** de crédits reportés 2023 (travaux, maîtrise d'œuvre, acquisition mobilier, équipements informatiques et numériques pour l'aménagement de cet espace) et **200 000 €** de **nouveaux crédits** inscrits en 2024 (2^{ème} annuité de remboursement de l'emprunt: 50 000 € et 150 000 € de nouveaux crédits travaux).

Recettes: 360 525 € de recettes programmées dont **338 025 €** de recettes reportées et **22 500 €** de nouvelles recettes

DETR : 179 025 € de crédits reportés - **CONSEIL DEPARTEMENTAL**(Contrat de Territoire): **109 000 €** de crédits reportés et **990 €** de nouvelles recettes-
REGION GRAND EST –CLIMAXION: 50 000 € de crédits reportés et **21 510 €** de nouveaux crédits

Pour mémoire, un emprunt de 350 000 € a été souscrit auprès du Crédit Agricole en 2022, sur 7 ans, afin compléter le financement de cet investissement.

○ RELAIS PETITE ENFANCE :

❖ **FONCTIONNEMENT : DEPENSES: 73 700 € RECETTES: 55 000 €**

Les dépenses intègrent principalement les deux postes des adjointes d'animation titulaires chargées du fonctionnement du RPE (1,5 ETP) pour **60 000 €** Une recette de la CAF des Vosges d'un montant **de 55 000 €** est programmée au titre de sa contribution au fonctionnement du RPE.

❖ **INVESTISSEMENT:** programmation d'une **dépense** prévisionnelle de **3000 €** ainsi que d'une **recette** de **1500 €** de la CAF (réfection du sol la salle de sieste-local de Vittel)

○ Ateliers informatique Seniors: 10 900 €

➤ **7900 €** de crédits de fonctionnement dont:

❖ Financement poste animateurs atelier informatique – **convention avec l'association « La Toupie »** de Contrexéville afin d'assurer l'animation de l'atelier en complémentarité de l'équipe de bénévoles et ainsi pérenniser le fonctionnement de l'atelier: **7000 €**

➤ Inscription d'une dépense d'investissement de **3000 €** pour **acquisition éventuelle d'ordinateurs.**

○ Prévention Santé: 13 800 € Dépenses- 8100 € recettes

○ **13 800€** de crédits de fonctionnement pour le financement des prestations assurées par **l'association SIEL BLEU** pour l'animation de ces ateliers gymnastique adaptés aux seniors et pour les ateliers de mémorisation (**850 €**), ainsi que pour les actions de formation en matière de prévention de santé mentale (**7600 €** années 2023 et programme 2024) et pour la **réalisation d'un diagnostic préalable à l'établissement d'un CONTRAT LOCAL DE SANTE avec l'Agence Régionale de Santé (5000 € de dépenses programmées)**. Recettes de 5600 € de la Région GRAND EST pour le programme de formation en santé mentale et 2500 € de l'ARS pour le diagnostic précité.

ACTION SOCIALE (suite)

- ❑ Labellisation territoire CTE ambassadeur dons d'organes: 15 000 € (investissement de dépenses de signalétiques pour les 45 communes de la CTE (panneaux et fixations).
- ❑ Actions en Faveur de la Jeunesse: 39 700 € Dépenses - Recettes 20 800 €
 - Mission Locale: contribution communautaire au fonctionnement de la mission locale et des permanences assurées sur le territoire de la communauté de communes: **18 000 €**
 - Mise en œuvre de projets jeunes participatifs dans les communes avec « La Toupie » de Contrexéville: 3000 €
 - Intervenants Formations dans le cadre de la CTG (Convention Territoriale Globale): 3200 €
 - Dépenses de personnel affecté à cette mission: 15 500 €
 - Recettes: 19 800 € (CAF subvention CAF poste coordination CTG) et 1000 € de la CAF pour les formations CTG

Aire d'accueil des Gens du Voyage:

- ❖ Inscription dépenses de fonctionnement: 95 900 €
- ❖ Cette dépense intègre le **contrat de prestation de service avec le prestataire, la société SG 2A L'HACIENDA**, chargée depuis décembre 2020, **d'assurer la gestion administrative de l'aire des gens du voyage : 64000 €** de crédits programmés.
- ❖ L'autre poste de dépenses concerne le fonctionnement de l'aire d'accueil: eau, électricité, téléphone, maintenance logiciel...): **31 900 €**
- ❖ Inscription Recettes de fonctionnement: 42 000 € dont 25 000 € d'aides de la CAF 88 et 15000 € de recettes issues des droits des usagers, la fréquentation de l'aire étant croissante depuis 2021 et 2000 € issues de recettes diverses liées au cautionnement.
- ❖ Inscription de dépenses d'investissements- lignes de crédits- pour la réalisation d'éventuels travaux au sein de l'aire des gens du voyage: **10 000 €.**

MOBILITES

➤ MOBILITE: DEPENSES: 145 000 € - RECETTES:30 000 €

86 000 € de dépenses en section de fonctionnement et 60 000 € en section d'investissement
30 000 € de recettes en section d'investissement dont:

- TRANSPORT A LA DEMANDE Marché de prestations de services avec la société **SADAP PIOT** suite à renouvellement effectué en **Février 2022**. **Dépenses à prévoir: 40 000 €**
- NAVETTE NAVIGEAUX entre Vittel et Contrexéville: suite à la prise de compétence mobilités depuis le 1er juillet 2021. **Dépenses 2024: 25 000 €.**
- AIDE A L'ACQUISITION DE VELOS ELECTRIQUES: renouvellement de l'enveloppe de **20 000 €** concernant le dispositif d'incitation à l'acquisition de vélos électriques.
- ETUDE MOBILITE AVEC LA REGION GRAND EST: inscription d'une dépense d'investissement de **66 000 €** sur le budget 2024 pour l'engagement de l'étude relative à la mobilité (RAR). Recette d'investissement prévisionnelle minimale de **30 000 €** (15 000 € Région – 15 000 € Département). Nécessité d'engager cette étude en 2024 pour la détermination d'un Plan de Mobilité Simplifié et pour l'obtention des subventions notamment de la Région pour les investissements (travaux) de la liaison douce Vittel-Contrexéville.

MOBILITES (suite)

- ▶ **PROJET PLURIANNUEL « LIAISON DOUCE VITTEL CONTREXEVILLE TERRITOIRE TERRE D'EAU » 2023-2025**
- ▶ **Prestations intellectuelles** (plan de financement prévisionnel 2022): **252 608 € HT** -Etude de faisabilité opérationnelle en cours de réalisation- rendu de l'étude attendu au cours du deuxième trimestre 2024 et engagement en 2024 des études de maîtrise d'œuvre. Dépenses réalisées en 2023: 27 486 € et recettes (fonds de concours des deux villes de Vittel et Contrexéville: 10 104,32 €.
- ▶ **Crédits à inscrire au BP 2024: dépenses prestations intellectuelles (investissement): 215 514 00 € de restes à réaliser 2024 - recettes.**

DEPENSES	Coût HT	RECETTES	Montant HT
Etude géotechnique	10 000,00 €	Etat-DETR catégorie 1(23%)	57 582,40 €
Etude topographique	10 000,00 €	Etat-appel à projets Fonds Mobilités Actives	126 304,00 €
Diagnostic amiante HAP	5 000,00 €	Région Plan Vélo 2022-2028 - à définir-	0 €
Etude faisabilité opérationnelle	60 000,00 €	Conseil Départemental Aide AAP Itinéraires Cyclables Création et valorisation 2023 -30% étude opérationnelle, soit 7%	18 000,00 €
Frais Maitrise d'œuvre	91 638,00 €	Etat-DSIL- CCTE	0 €
Mission AMO	65 670,00 €	Fonds propre- fonds de concours des villes de Vittel et Contrexéville (20%)	50 521,60 €
Inventaire faune/flore	10 000,00 €		
TOTAL PRESTATIONS	252 608,00 €	MONTANT TOTAL RECETTES	252 608,00 €

MOBILITES (suite)

► **PROJET PLURIANNUEL « LIAISON DOUCE VITTEL CONTREXEVILLE TERRITOIRE TERRE D'EAU » 2023-2025**

- **Travaux: 1 313 400 € HT** (à budgéter sur les exercices 2025/26 en autorisations de programmes -crédits de paiements) -financements sollicités à ce jour sur la base de la première étude de faisabilité. Le montant des investissements sera réactualisé en fonction des choix opérés en fonction des résultats de l'étude de faisabilité opérationnelle.

Phases	Montant HT	Financeurs	Montant HT
1	3240,00 €	Etat DETR CCTE Cat. 1 (19,79%)-	259 928,00 €
2	445 110,00 €	Etat-appel à projets Fonds Mobilités Actives (49,48 %)	649 820,00 €
3	865 050,00 €	Région- Plan Vélo 2022-28 (précisions à venir)	0 €
		Conseil Départemental Vosges- Aides Mobilités Douces (150 000 €/an/collectivités) soit 9,90 %	129 964,00 €
		Etat-DSIL-CCTE	0 €
		Fonds propres- fonds de concours de Vittel et Contrexéville à CCTE (20,34 %)	273 688,00 €
Total Dépenses	1 313 400,00 €	Total Recettes	1 313 400,00 €

TOURISME

1. Actions d'animation touristique: 20 000 € de dépenses section de fonctionnement.

La compétence relative à l'animation et la promotion touristique restant une **compétence partagée de la communauté de communes et des villes de Vittel et Contrexéville**, la CCTE maintient la programmation d'une dépense prévisionnelle de 20 000 € pour la **réalisation d'opérations d'animations et de communication touristique sur son territoire**.

2. Réalisation de sentiers intercommunaux: 8500 € de dépenses de fonctionnement – 30 000 € de dépenses d'investissement et 24 000 € de recettes d'investissements sollicitées.

- ❑ 8300 € à inscrire au BP 2024 en dépenses de fonctionnement (entretien des sentiers existants et crédits divers)
- ❑ 30 000 € de nouveaux crédits à inscrire au BP 2024 pour la réalisation de sentiers en dépenses d'investissements et 24 000 € de subventions sollicitées au titre du programme européen LEADER.

COMMUNICATION: 34 740 € (dépenses fonctionnement et investissement)

Inscription de crédits de fonctionnement de 22 740 €:

- Impression et distribution du bulletin communautaire
- Manifestation « Papote au Potager »
- Réalisation de matériel de communications (oriflamme RPE, ruban inauguration, rubalise, gourdes, street marketing déchets, panneaux d'expositions, autocollants, écocup)

Inscription de dépenses d'investissements à hauteur de 12 000 €: réalisation de panneaux de financements de travaux.

ENVIRONNEMENT- GEMAPI –BIODIVERSITE-

Compétence GEMAPI (obligatoire pour les CC depuis le 1^{er} janvier 2018)

Programmation budgétaire 2024 : 62 500 € Dépenses – 62 500 € Recettes (taxe GEMAPI)

1. Territoire EPTB Meurthe et Madon (BP 2024): 39 000 € Fonctionnement dont:

- **Contribution EPCI « tronc commun » volet protection contre les inondations:** 3,60 €/hab/2024, soit **6788 €** (base 1880 hbts) arrondi à **6800 €** au BP 2024 *Augmentation de 13 % : cotisation passe de 3,20 €/hab à 3,60 €/hab*
- **Contribution volet GEMAPI 2024** (au titre du **transfert de compétences**) y compris maîtrise d'œuvre et travaux à réaliser sur affluents du Madon entre 2021 et 2026): **32 000 €** (*31 813 € source DOB 2024 EPTBMM*)
- **Frais divers: 200 €**

2. Territoire EPTB Meuse: 23 000 €

- **Cotisation annuelle EPTB - Délégation compétence GEMAPI hors investissement - (BP 2024): 22 000 € (Fonctionnement)** (*21 148 € source DOB 2024 EPTB Meuse*).
- **Taxes Foncières suite acquisition terrains Contrexéville projet AGECE: 1000 €**

Programmation pluriannuelle GEMAPI (hors coût imperméabilisation et compensation zones humides suite aux nouvelles exigences environnementales qui devraient être connue courant de l'année 2024 –études SAFEGE et BIOTOPE)

- ❑ **PROJET AGECE: Travaux : 4,481 M€ HT** dont **847 000 € HT** à charge de la CTE (programmation pluriannuelle), soit **1 016 400 € TTC** à programmer ultérieurement. *Récupération de TVA sur la phase travaux à prendre en compte. Aucune dépense de travaux n'est à budgétiser pour 2024.*
- ❑ **Inscription au BP 2024 EN section d'investissement de 5000 €** de reliquat étude supplémentaire (20 %) qui seront refacturées par EPTB déduction effectuée des subventions acquises.
- ❑ **PROJET VITTEL (Etude Programme Restauration Petit Vair et de Gestion des Ecoulement de Vittel):** inscription d'une fiche-action concernant la réalisation d'une étude préalable au PAPI 3- *Montant prévisionnel global de l'étude : 80 000 € subventionnée à hauteur de 80 % par Agence de l'Eau Rhin Meuse, Etat (FPRNM) et la Région Grand Est. Reliquat à charge CTE: 16 000 €. DEPENSES D'INVESTISSEMENT INSCRIPTION 2024. Portage de l'étude par EPTB Meuse suivant convention à établir en 2024 du fait de la délégation de compétence GEMAPI.*

3. Décision d'instauration d'une taxe GEMAPI pour couvrir les frais de cotisations aux EPTB: recette fiscale estimée de 62 459 € (base 3,30 €/habitant) sur la base de la population DGF pondérée de 18 927 habitants) arrondi à 62 500 €.

Environnement - Gemapi- Biodiversité (suite)

BIODIVERSITE – Nouveau projet Pluriannuel (Trame Verte et Bleue)

La CCTE s'est engagé depuis 2021 dans la réalisation d'une opération « Trame Verte et Bleue » pour la réalisation d'un premier programme d'actions sur plusieurs années (2021 à 2023/24) d'un montant global de **596 570 € HT – 715 884 € TTC** sur 3 ans, subventionné à 80 % par l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse, la Région GRAND EST. Pour mémo, les dépenses/recettes financées sur les trois dernières années et le reste à réaliser 2024/25

N°	Intitulé	Prévision programme		Bilan programme 2021-2023 TTC au 31/12/23		Reste à réaliser TTC 2024- engagé		Reste à charge CCTE	Observations
		Coût HT	Coût TTC	dépenses	recettes	dépenses	recettes		
1)	Préservation des zones humides, (inventaire bassin Meuse)	130 000 €	156 000 €	83 351 €	50 800 €	7 471 €	21 771€	18253 €	rendu étude janv 24
2)	Inventaire et préservation des mares	75 000 €	90 000 €	13 750 €	16 828 €	110 638 €	82 682 €	24 877 €	Travaux en cours
3	Préservation des zones humides et mares, et site Halichard	85 000 €	102 000 €	18 000 €	0	0	16 800 €	1 200 €	Demande versement réalisée AERM Travaux agrivair
2)	Restauration et Revalorisation des Vergers	111 000 €	133 200 €	93 618,42 €	26 855,59 (P)	0	64546,22	2 216,61 €	Aide Région + participation particuliers
3)	Cours d'eau et petits chevelus hydrographiques urville (2022) ,	92 000 €	110 400 €	6102 €	4881,60 € 1220,40 €	0	0€	0	Pas suivi de travaux Aide AERM et part commune
4)	Préservation des prairies permanentes	19 000 €	22 800 €	17 700 €	16 828 €	6 600 €	2 612 €	4 860 €	Nouvelle action pour 2024- plan de soutien à l'élevage à l'herbe- Aide
5)	Animation transversale LOANA	84 570 €	101 484 €	8 557 €	0	6 534 €	0	17 114 €	Solde animation 2023 à prévoir
	Total TVB 2021-2023	596 570 €	715 884 €	241 078 €	117 412,78 €	131 243 €	188 411,22 €	66 497 €	
6)	Etude ruisseau Arceau	Hors candidature TVB		0	28 000 € 4776 € (cont)	57 312 €	24 536 €	0	
7)	Haies	Hors candidature TVB 2021-2023				96 000 €	76 800 (AERM)+ 15000 (P)	4 200 €	Engagée en partie en 2023, facturée en 2024
	Total avec actions complémentaires			241 078 €	150 188,78 €	284 555 €	304 757€	70 697€	

Poursuite des actions engagées dans le cadre de la candidature TVB en 2024/25 inclus dans les financements précités:

DI /Trame verte : frais études action plan de soutien à l'élevage à l'herbe, plantation d'arbres fruitiers : 79 500 €

DI/Trame Bleue : frais d'études solde Zones Humides , creusement de mares (2023-2024), étude ruisseau arceau : 246 562 €

RI/Trame verte: étude prairie et plan de soutien à l'élevage à l'herbe aide de l'AERM 80%: 23 500 €

RI/Trame bleue: étude ruisseau Arceau, creusement de mares, solde étude Zones humides : 109 943,60 €

DF/Trame verte: action de plantation et entretien de haies (solde 2023 + nouveau programme), plan de soutien à l'élevage à l'herbe, animation (LOANA) : 190 000 €

DF/Trame bleue: animation mares, signalétique, communication trame bleue, animation :25 500 €

RF/Trame Verte: Opération vergers, haies, prairies - aides Région Grand Est (vergers),AERM et particuliers (haies) : 119 546 €

RF/Trame bleue : action animation mares, signalétique, AERM : 13 000 €

Par ailleurs, il convient de souligner que **l'Agence de l'Eau Rhin Meuse apporte une aide au poste de chargé de mission pour l'animation du programme TVB de 13 500 €.**

L'opération est subventionnée à 80% sur la totalité du programme pluriannuel, mais il existe **un décalage entre la réalisation des actions et la perception des subventions attribuées, ce qui explique le différentiel entre le montant des dépenses programmées et des recettes prévisionnelles** qui seront réellement perçues en 2024.

Environnement - Gemapi- Biodiversité (suite)

3. PLAN ABEILLES : 3400 € dépenses

Dépenses de fonctionnement : 2400 € (principalement gestion et entretien du rucher conservatoire et actions d'animations au rucher avec les scolaires) et dépenses d'investissements 1000 €.

4. AIDE A L'INSTALLATION DE SYSTEMES D'ECONOMIE D'EAU:

- dépenses à programmer BP 2023 Fonctionnement: 45 000 € (récupérateur d'eau, systèmes économiseur eau, guide, fête de l'eau, animations adultes et scolaires...)
- recettes à inscrire BP 2023 fonctionnement: 35 000 € (30 000 € subvention Leader- 5000 € vente de produits finis: récupérateur d'eau)

5-ATELIER DE TRANSFORMATION DE FRUITS/MIELLERIE

Dépenses de fonctionnement: 65 000 € dont: 20 000 € :personnel saisonnier- 10 000 € : formation conserverie en fonction résultats de la DSP (Délégation de Service Public) pour le projet de conserverie- 14 000 € :subvention d'équilibre en cas d'attribution de la DPS – 7000 €: acquisition de petit matériel pour assurer le fonctionnement (bouteilles etc.): 2000 € :entretien de la charpente du bâtiment- 2500 €: maintenance du matériel d'équipement – 9500 € (charges de fonctionnement classique: fluides (électricité- chauffage-eau-consommables- assurances-vêtements de travail....

Recettes de Fonctionnement: 27 500 € : facturation aux particuliers de l'activité de transformation de fruits.

Dépenses d'investissement: 300 000 € -création conserverie locale avec extension de l'atelier de transformation de fruits:

210 000 € Travaux- 20 000 € Maitrise d'œuvre- 70 000 € acquisition de matériel pour équipement conserverie

Recettes d'investissement: 245 000 € :Etat (Ademe) - Fonds Européens(Feader-Leader)- Fonds « Rebonds Industriel »- Fonds de Compensation Agricole (Urbasolar- projet centrale solaire Auzainvilliers)

Environnement - EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT Opération pluriannuelle 2023-2026

- ▶ Réalisation d'une étude d'opportunité en vue de la prise de compétence « Eau Potable et Assainissement » obligatoire pour les communautés de communes au 1^{er} janvier 2026
- ▶ - Mission AMO (Assistance à Maitrise d'Ouvrage) **confiée à l'ATD 88- décision du conseil communautaire le 2 février 2023**: coût adhésion à l'ATD 88: **3000 €/an** et coût mission AMO : **14 100 € TTC**
- ▶ Coût de la réalisation de l'étude sur 3 ans: **198 459 € TTC** confiée à l'Agence GRANT THORNTON associée à la SAFEGE - étude commencée le 29 septembre 2023.
- ▶ Subventions de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse: étude AMO et études d'opportunité en vue de la prise de compétences: **80 % du montant réel des coûts, soit une subvention attendue de 172 800 € sur une dépense prévisionnelle de 216 000 €.**
- ▶ Montant des crédits à inscrire au BP 2024 pour cette opération:

Dépenses de fonctionnement : 162 000 € (75% de la dépense)

Recettes de fonctionnement: 129 024 € TTC versée en janvier 2024 par AERM (75% de la subvention globale).

CULTURE

Enveloppe budgétaire 2024: dépense de fonctionnement: 108 346 €

Financement de plusieurs actions dont notamment:

- 7^{ème} édition du Festival humoristique « Histoire d'En Rire » (automne 202): 32 596 €
- Intervention musicale dans les écoles avec le CEDEM de Contrexéville: 5600 €
- Malette Numérique Animation Bibliothèques et Médiathèques: 2800 €
- Bibliothèques: soutien aux « Rencontres avec...3 organisée avec le Conseil Dptal : 3500 €
- **Réalisation d'un diagnostic culturel au titre du Contrat Territorial d'Education Artistique et Culturel: 42 450 €**
- Concert en lien avec « La Souris Verte » d'Epinal et l'association « La Toupie »: 8000 €
- Chorales dans les églises : 2000 €
- Concours de la Fondation du Patrimoine avec les collèges: 1300 €
- Autres actions culturelles diverses: 5700 €
- Communications diverses: 1200 € et Déplacements divers: 1600 €
- **Enveloppe budgétaire 2024: recettes de fonctionnement: 28 400 €**
- **25 000 €** (DRAC: cofinancement du diagnostic du CTEAC
- **1400 €** (Conseil Départemental pour la 7^{ème} édition du Festival Histoire d'En Rire.
- **2000 €** (MSA pour la 7^{ème} édition du Festival d'Histoire d'En Rire

SPORT – JEUNESSE: DEPENSES FONCTIONNEMENT : 45 000 € RECETTES FONCTIONNEMENT : 10 000 €

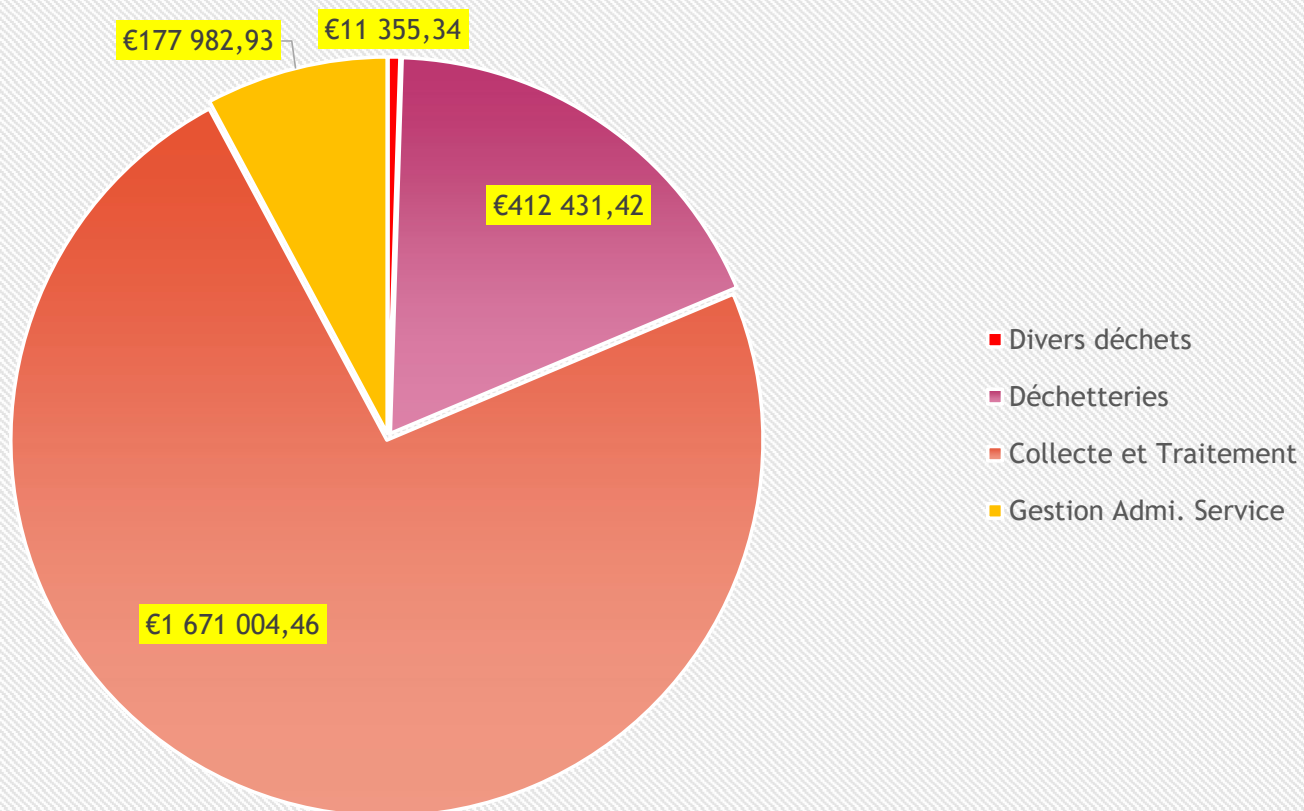
- **Soutien aux manifestations sportives - événements récurrents à portée nationale, régionale, départementale ou intercommunale, selon le règlement d'intervention adopté par la communauté de communes: 25 000 €**
- **Soutien aux manifestations sportives – événement exceptionnel à caractère national: 10 000 €**
- **Dynamisation de l'action sportive en milieu rural (convention avec l'association O'Sports de Contrexéville...): 10 000 €**
- **Recettes: versement redevance société des courses hippiques de Vittel (produits courses hippiques 2023): 10 000 €**

FOCUS SUR LES DECHETS MENAGERS

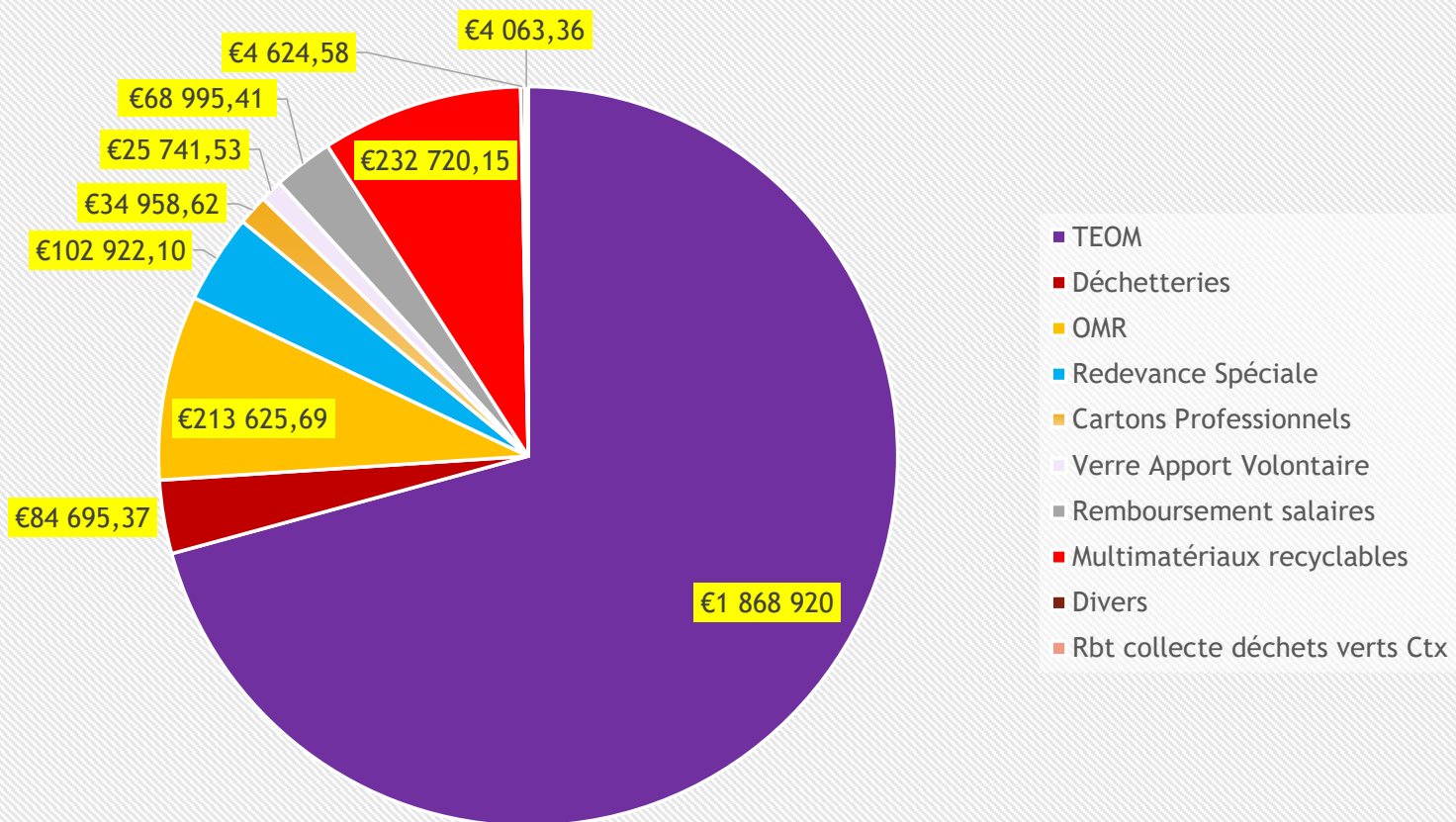
	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	ENSEMBLE DES SECTIONS
DEPENSES REELLES	2 272 774,35 €	163 800,44 €	2 436 574,79€
RECETTES* REELLES	2 641 267,41€	Néant	2 641 267,41€
Solde exercice 2022*	+ 368 493,06 €	- 163 800,44 €	+ 204 692,62€

- Les emprunts de la déchetterie de Contrexéville et des acquisitions de bacs sur l'ex territoire de la CC Vittel Contrexéville se terminent cette année, l'un au premier trimestre et l'autre au troisième trimestre, ce qui diminuera nettement le poste investissement pour l'exercice 2024. Ne subsistera plus au dernier trimestre 2024 que le remboursement de l'emprunt lié à la dotation de nouveaux bacs jaunes et OMR sur le territoire en 2020, suite à la mise en place de la nouvelle politique des déchets ménagers.

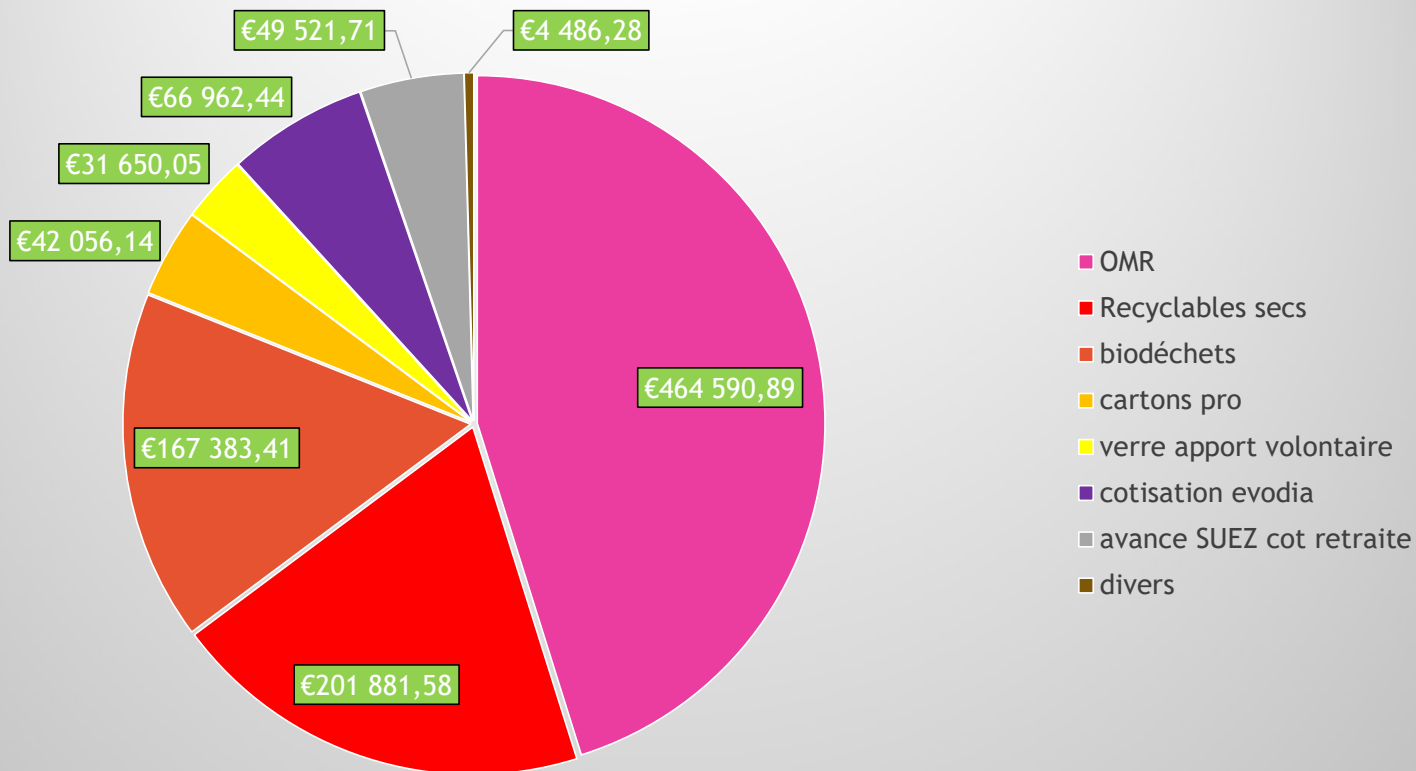
Dépenses Fonctionnement Services Déchets Ménagers CCTE 2022



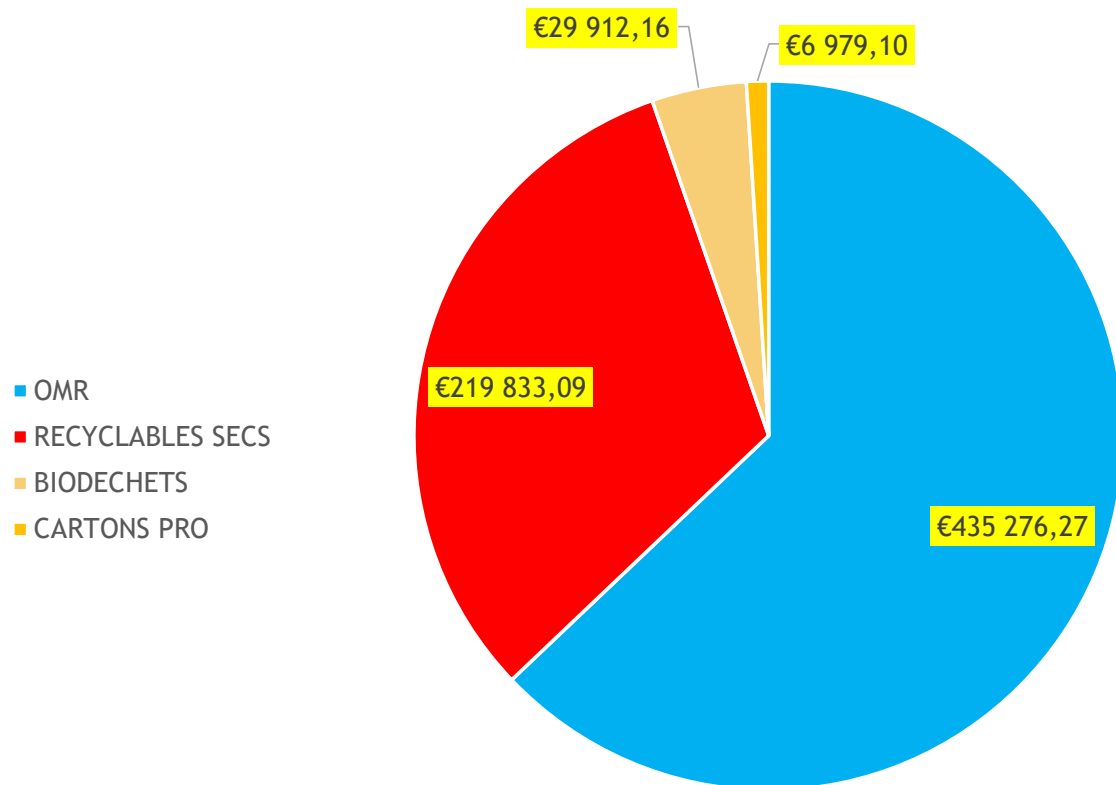
Recettes Fonctionnement Déchets Ménagers CCTE 2023



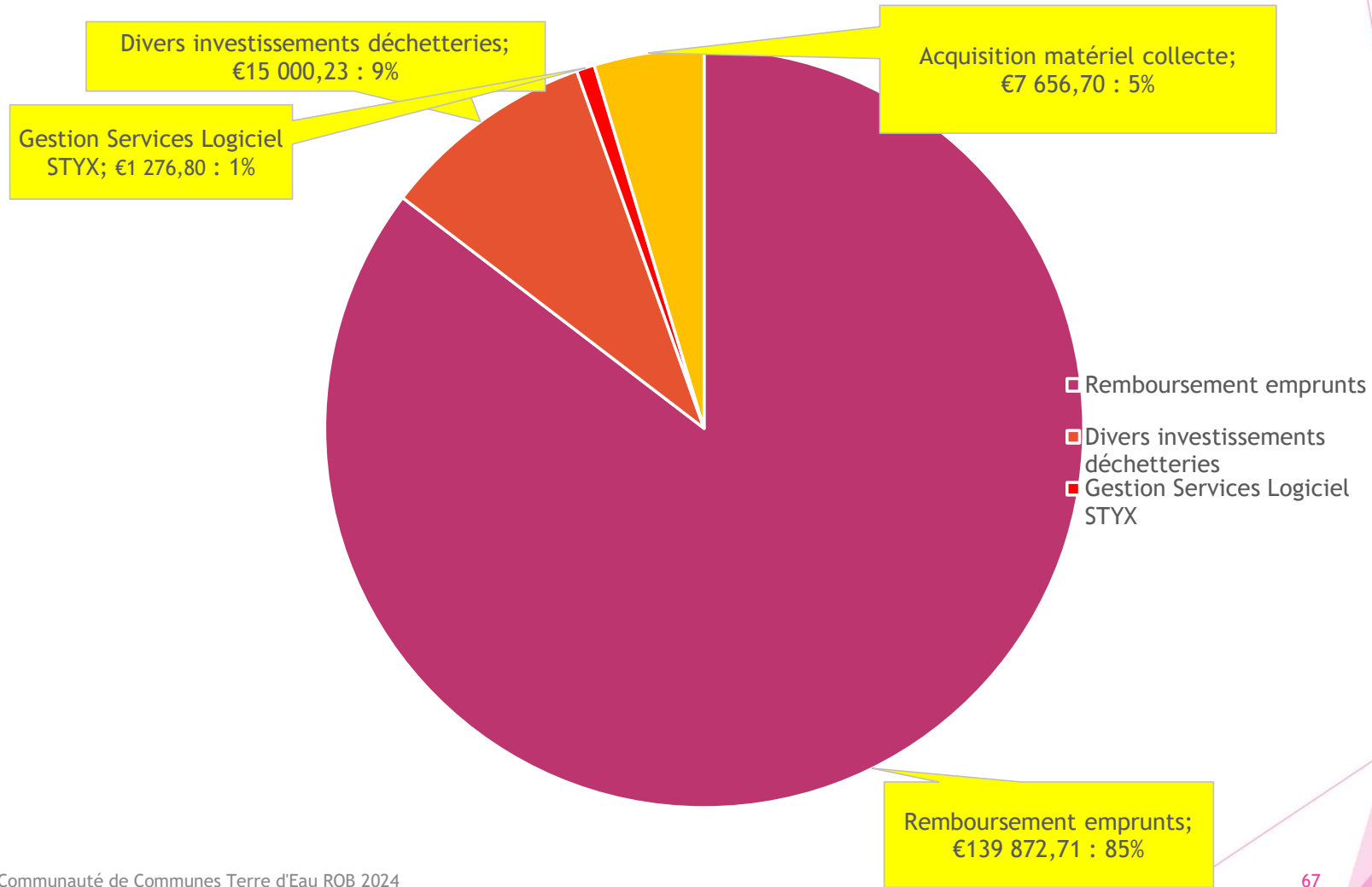
Dépenses collecte déchets ménagers: répartition par type de collecte 2023



Dépenses traitement déchets ménagers: répartition par type de collecte 2023



Dépenses investissements Déchets Ménagers CCTE 2023



DECHETS MENAGERS

Le **compte administratif 2023** retrace les **dépenses de fonctionnement** habituelles du service déchets d'un montant global de **2 272 774,35 €** en hausse de **75 389,44 €** par rapport à l'exercice précédent (**2 197 384,91 €**), cette situation étant principalement engendrée par l'augmentation du coût de traitement des ordures ménagères résiduelles et par une légère hausse des coûts de collecte engendrés par la hausse des prix du gasoil sur les neuf premiers mois de l'année 2023.

Les **dépenses de fonctionnement des déchets ménagers** sont constituées des frais de l'ensemble des **collectes et de traitement des déchets** (**1 671 004,46 €**), les dépenses liées à la **collecte, au transport et au traitement des déchets issus des déchetteries** (**412 431,42 €**), les dépenses liées à la **gestion administrative du service** (**177 982,93 €**) et de **frais divers à la gestion des déchets** (**11 335,34 €**).

Il retrace également la réalisation de **dépenses d'investissements à hauteur de 163 800,44 €** incluant le **remboursement du capital des emprunts** pour les déchetteries de Remoncourt et Contrexéville et pour l'acquisition des bacs roulants OMR et bacs jaunes pour un montant de **139 872,71 €**, l'**acquisition de matériel de pré-collecte (bacs)** pour **7656,70 €**, la réalisation de **divers investissements dans les déchetteries intercommunales de Contrexéville, Remoncourt et Vaudoncourt** pour un montant de **15 000,23 €** et l'**acquisition de matériel de gestion du logiciel STYX** pour la redevance spéciale (bacs pucés) pour un montant de **1276,80 €**. Ces dépenses d'investissement diminuent de façon constante au fur et à mesure du remboursement du capital des emprunts, l'année 2023 ayant été marquée par la fin de l'emprunt relatif à la construction de la déchetterie de Remoncourt en 2014.

L'**ensemble du service des déchets en section dépenses** a représenté en **2023** une enveloppe financière globale de **2 436 574, 79 €** (toutes sections confondues), en **hausse de 29 723,71 €** en comparaison avec l'exercice 2022 (2 406 851,18 €), soit une **progression générale de la dépense de 1,2 %**. En dépit du contexte difficile engendrée par la crise économique et la situation internationale difficile que nous rencontrons, les dépenses sont relativement stables du fait des bonnes performances enregistrées par notre communauté de communes dans le tri sélectif des déchets ménagers (collecte des recyclables secs) et dans la gestion de nos déchetteries.

Les frais de collecte et de traitement ont été relativement maîtrisés, passant de **1 651 976,91 €** à **1 671 004 €** en 2023, soit une **hausse annuelle de 19 027,09 €**. La clé d'explication de cette relative stabilité des coûts de collecte et de traitement provient essentiellement des **bonnes performances constatées dans le tri des déchets ménagers** et ceci **en dépit d'un accroissement du coût de traitement des OMR**, dont la facture a progressé, passant de **396 984 € en 2022 à 435 276,27 € en 2023**, ce qui représente une **augmentation de 38 292,27 € (9,6%)**.

Le **coût d'exploitation des trois déchetteries intercommunales** est plus que **stable**, passant de **412 540,78 €** en 2022 à **412 431,42 €** (diminution de **110,36 €**) en 2023.

Cette maîtrise des coûts est d'autant plus appréciable que **cet exercice n'inclut pas le fruit des résultats globaux du mécanisme financier mis en place au niveau départemental par EVODIA de trajectoire baissière des OMR**, dont notre collectivité va bénéficier et également des bonnes performances enregistrées au niveau départemental par EVODIA en matière de pilotage très serré des flux et détournements à l'usine FENIIX, qui ont permis d'atteindre des niveaux de performances exceptionnels l'an dernier, et donc d'un **excédent, que le syndicat départemental a décidé**, pour une partie de provisionner pour la réalisation de travaux et pour l'autre partie de **le redistribuer à chacune de ses collectivités adhérentes en leur remboursant au premier trimestre 2024 la facture du traitement des OMR du mois de décembre 2023**. **Cela devrait représenter une somme de plus de 33 000 € qui va venir diminuer nos dépenses de traitement en ce début d'année 2024.**

DECHETS MENAGERS (suite)

La balance entre les dépenses et les recettes de l'ensemble du poste « Déchets Ménagers » en 2023 (2 436 574,79 € et 2 641 267,41 €) traduit donc un solde positif pour 2023 de **204 692,62 €**.

Les recettes du service « Déchets » proviennent essentiellement de trois postes principaux:

1) la **TEOM** : **1 868 920 € en 2023 (+168 979 €/2022)**: cette hausse du produit est uniquement liée à la revalorisation des bases de 7,1% décidée par le gouvernement dans la loi de finances initiale de 2022. La communauté de communes Terre d'Eau n'a procédé quant à elle à aucune augmentation de la TEOM depuis sa création en 2017.

2) la **Redevance spéciale** : due par les professionnels et par les communes et leurs établissements adhérents au dispositif: **102 922, 10 € en 2023 (+ 12 099,44 €/2022)**.

3) **les soutiens au tri versés par les éco-organismes et par EVODIA** qui ont représenté en 2023 une somme de **578 694,38 €** (contre 474 770, 25 € en 2022). Cela représente par rapport à l'exercice 2022 une recette supplémentaire de 103 924,13 € qu'il faut toutefois relativiser dans la mesure où la CCTE a perçu au début de l'année 2023 une recette liée à la diminution du tonnage des OMR au dernier trimestre 2022 qu'Evodia aurait dû nous faire parvenir en décembre 2022 pour un montant de 110 705 €. Si l'on enlève cette recette du résultat 2023, le « bilan réel » de l'exercice 2023 en recettes de soutien serait de 467 989,38 €, soit une légère baisse des soutiens par rapport à 2022 (- 6780,87 €) dû notamment à une baisse importante des produits issus de la revalorisation des ferrailles récoltés dans les déchetteries dont le taux de reprise a fortement chuté.

Cette première analyse budgétaire intègre les choix arrêtés en 2023 par le conseil communautaire à savoir:

□ La mise aux normes réglementaires du site de l'ISDI (Installation de Stockage des Déchets Inertes) de Contrexéville sur le site de la Chaille, à proximité de la déchetterie intercommunale, suite au contrôle de la DREAL: réalisation d'un plan topographique et d'un bornage par un géomètre-expert et nivellement de la partie basse ainsi que la création d'une plateforme sur la partie haute et définition d'un plan de phasage: **5856 €**

□ La poursuite de la politique de promotion du compostage à domicile et du compostage partagé dans le cadre de la mise en œuvre du PLPDMA avec l'achat de composteurs individuels et partagés vendus à des tarifs attractifs

□ La mise en place des actions prévues en matière de prévention dans le cadre du PLPDMA – en sus du compostage et du compostage partagé- comme l'expérimentation en matière d'aide à l'acquisition de poulaillers par les particuliers ou le développement d'actions de formation par notre agent de prévention des déchets maitres-composteurs.

□ La fermeture des deux box du auvent à la déchetterie de Remoncourt: **5691,40 €** ainsi que le changement d'une barrière **-1710 €-**

□ Le changement de moteur de la barrière de sortie de la déchetterie de Vaudoncourt: **4557,60-€** et le changement de lisses à la déchetterie de Contrexéville- **781,75 €-**

□ L'adhésion à Eco-manifestation Vosges (1000€/an) pour amplifier les actions de communication et permettre aux acteurs associations organisateurs de manifestations de bénéficier de conseils en vue de déployer un plan d'action éco-gestes et améliorer le geste du tri pendant les manifestations.

DECHETS MENAGERS (suite)

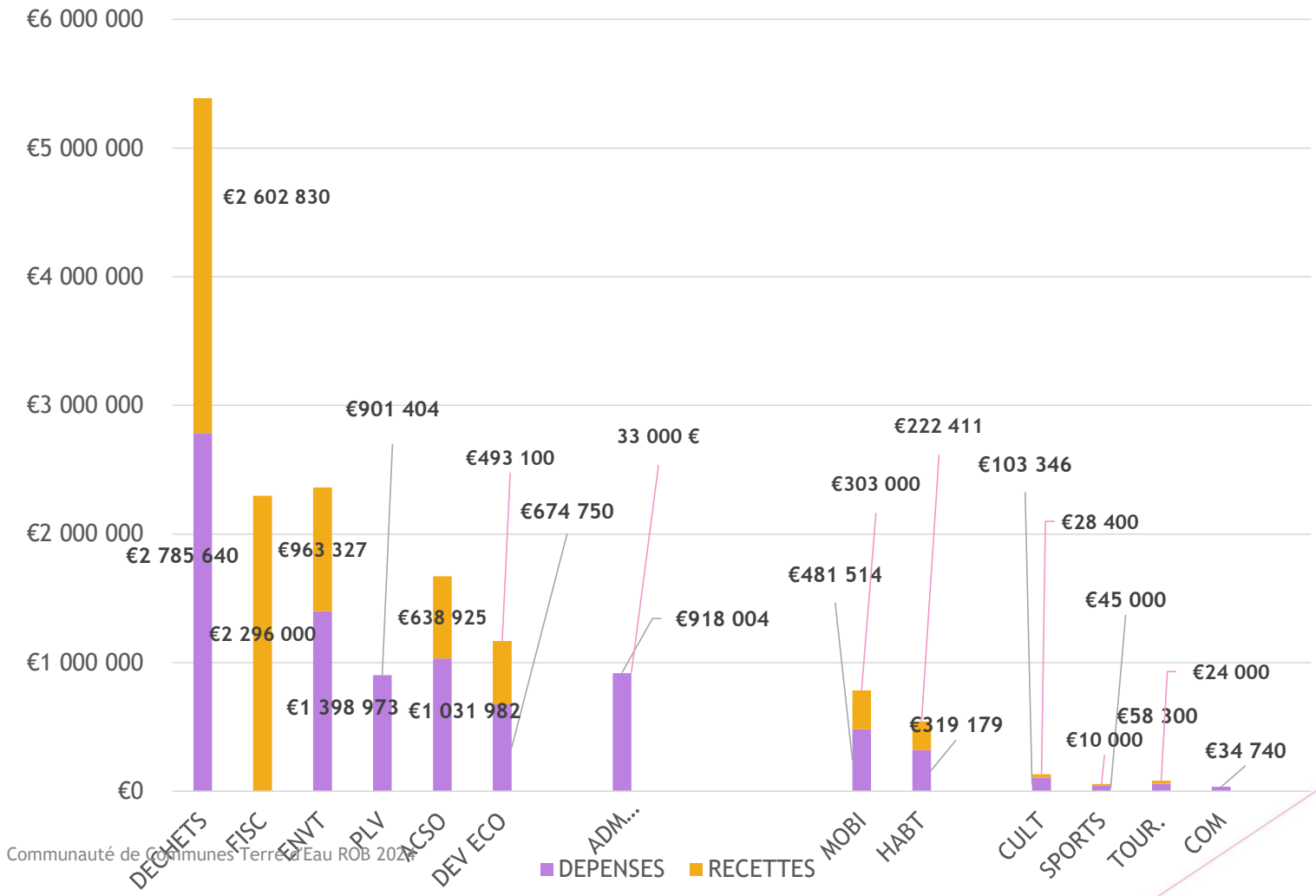
L'élaboration du budget primitif 2024 du service « Déchets Ménagers » prendra en compte les principales orientations budgétaires suivantes:

- ❑ **La décision d'extension du bâtiment de stockage du service des déchets ménagers** de la CCTE situé sur la ZAC d'Auzainvilliers pour centraliser le stockage de l'ensemble du matériel sur un même site (bacs déchets ménagers et composteurs notamment) : **60 000 €** inscrit au BP 2024 en dépenses d'investissement.
- ❑ **Le déploiement de la nouvelle filière PMCB** (Produits des Métiers de la Construction et du Bâtiment) entre juillet et décembre 2024 avec l'obligation de choisir certains flux : soutien des éco-organismes accordés à la collectivité via EVODIA en contrepartie du choix des flux et de l'acceptation gratuite dans la ou les déchetteries habilitées des déchets issus de la filière PMCB provenant des artisans et entreprises à condition que les déchets soient triés au préalable
- ❑ La poursuite de la **politique de promotion du compostage à domicile et du compostage partagé** suite à l'obligation réglementaire de ne plus déposer de déchets alimentaires dans les bacs OMR, ainsi que des actions engagées et à naître dans le cadre de la mise en œuvre du PLPDMA(programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés – **22 000 € inscrits au BP 2024-**
- ❑ La reconduction de **l'aide à l'acquisition de poulaillers** dans le cadre du PLPDMA (1000 € inscrits au BP 2024 pour des aides maximales de 50 € suivant règlement établi en 2023
- ❑ **Le changement des poutres en bois** sur les trois déchetteries intercommunales
- ❑ La définition d'un **plan pluriannuel de renouvellement de certaines bennes défectueuses** dans les déchetteries intercommunales (programme pluriannuel)
- ❑ **L'amplification de la politique de communication envers les citoyens**
- ❑ Le développement de la **politique du réemploi et du recyclage** en lien avec l'association ELIS de Monthureux sur Saône dans les déchetteries intercommunales (axe du PLPDMA): mise en place de site de réemploi sur Vaudoncourt et Remoncourt.

BP 2023 Principaux postes de dépenses et recettes toutes sections confondues

Hors résultat de fonctionnement et d'investissement reportés

ÉL11



Communauté de Communes Terre & Eau ROB 2024

Diapositive 71

ÉL11

Émile LAINE; 09/03/2023

V) LE BILAN DU BUDGET ANNEXE DES ZONES D'ACTIVITES

V. LE BILAN 2023 DU NOUVEAU BUDGET ANNEXE DES ZONES D'ACTIVITES DE LA CCTE Terrains et Travaux d'aménagement

V.1 La section de fonctionnement : les dépenses

CA 2023 DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (€)		
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	285 732,74 €
6015	TERRAIN A AMENAGER	100 000,00 €
6045	ACHAT D'ETUDES, PRESTATIONS DE SERVICE (Terrains à aménager)	115 105,20 €
605	ACHATS DE MATERIELS,EQUIPEMENTS ET TRAVAUX	65 526,92 €
615231	ENTRETIEN ET REPARATION DE VOIRIE	2 200,00€
615232	ENTRETIEN ET REPARATION DE RESEAUX	2 900,62€
TOTAL	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	285 732,74€
042	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS 71 355 VARIATION DE STOCKS DE TERRAINS AMENAGES	1 581 655,82 €
TOTAL GENERAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		1 867 388,56€

Il est rappelé en préambule que le budget annexe « zones d'activités de la CCTE » concerne **uniquement les opérations liées aux acquisitions, cessions et aménagements de terrains**. Ce budget est établi HT.

Les charges à caractère général.

D'un montant de **285 732,74 €**, les charges à caractère général pour l'année 2023 sont constituées des dépenses suivantes:

□ Les terrains à aménager : 100 000,00 €

Il s'agit du remboursement de la cinquième échéance du paiement échelonné de la zone d'activité de l'ex BA 902 de CONTREXEVILLE (100 000 €).

□ Les achats d'études et de prestations de services: 115 105,20€

Cette dépense concerne d'une part le paiement des factures de **maitrise d'œuvre du cabinet « Armonie Environnement »** concernant les **travaux d'aménagement et d'extension de la zone d'activité de Contrexéville** qui ont été réalisés en 2023 pour un montant de **13 883,70 €**.

Par ailleurs, ce poste intègre les **frais de géomètre réglés au cabinet de Mme MERLE**, géomètre-expert à Vittel, pour les **délimitations parcellaires des terrains à céder (bornage et plan topographique) sur la zone d'activité de la Croisette à VITTEL** pour la somme de **580 €** et la publication du marché relatif aux travaux d'aménagement de la ZAC de Contrexéville au Journal Officiel pour la somme de **720 €**.

Ce chapitre concentre principalement les dépenses des travaux d'extension de la ZAC de Contrexéville réalisées en 2023 pour un montant de 99 921,50 € (titulaire du marché: entreprise ROUQUIE).

□ L'achat de matériel, équipements et travaux: 65 526,92 €

Ce chapitre budgétaire recense les dépenses réalisées dans le cadre de **l'aménagement et l'extension de la desserte de la ZA d'Auzainvilliers** pour un montant de **52 233, 93 € voirie et réseaux divers – entreprise CALIN pour 50 298,93 € et mission coordination SPS du cabinet IMMOGIAG Conseils pour 1935 €**). Une dépense de **5155,38 €** a également été effectuée sur la **ZA d'Auzainvilliers** pour le raccordement en électricité en bordure de voirie de l'entreprise CLAUDAGRI (SDEV) ainsi que des travaux de **remplacement de signalétique** sur cette même ZA pour un montant de **2302,80 €** (Entreprise **ALTEVIA**).

Sur la **ZA de la Croisette à VITTEL**, des **travaux de raccordement de branchement AEP et EU** en bordure de propriété ont également été réalisées par **SUEZ EAU FRANCE** pour un montant de **5159,01 € pour le compte de la société AVINIM en vue de l'implantation de l'entreprise CEGELEC**.

Des **remplacements de signalétique** ont également été réalisées sur les **zones d'activités de la Croisette à VITTEL** d'un montant de **196 €** (ALTEVIA) et sur la **zone de l'ex BA 902 de Contrexéville** pour une somme de **480 €**.

□ L'entretien et la réparation de voiries: 2200 €

Cette dépense concerne des travaux de réfection de voirie réalisées sur la zone d'activité d'Houécourt par l'entreprise COLAS France.

□ L'entretien et la réparation de réseaux: 2900,62 €

Il s'agit ici des travaux de remplacement d'un luminaire sur la zone d'activité de la Croisette à VITTEL par l'entreprise KERN.

Les opérations d'ordre entre sections

Ces opérations comptables constatées à l'article **71355** concernent la variation de stock des terrains aménagés pour un montant de **1 581 655,82 €**.

V.2 La section de fonctionnement : les recettes

Le tableau ci-dessus présente les recettes réelles de fonctionnement (catégorisées) du compte administratif 2023.

CA 2023 RECETTES DE FONCTIONNEMENT (€)		
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	375 542,50 €
7015	VENTE DE TERRAINS AMENAGES	375 542,50€
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS (ETAT-FSIL)	15 174,60 €
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	Néant
752	REVENUS DES IMMEUBLES	
7588	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	53,31€
	ANNULATION DE MANDATS	53,31 €
002	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	203 952, 64€
	TOTAL DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	594 723,05€
		1 785 173,12 €
042	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS Variation de stocks de terrains aménagés (71355)	
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	2 379 896 ,17 €

Le résultat de fonctionnement reporté (002)

Il s'agit ici de la recette constituée par l'excédent de fonctionnement reporté constaté à la fin de l'exercice comptable 2022 du budget annexe des zones d'activités pour un montant de **203 952,64 €**.

Les dotations, subventions et participations(74)

Ce produit correspond au premier versement d'un **premier acompte par l'Etat au titre de la DSIL** pour les travaux **d'extension de la desserte de la ZAC de Contrexéville** d'un montant de **15 174,50 €** sur une **subvention globale attribuée de 50 582 €**.

Le produit des services, du domaine et ventes diverses (70)

Il s'agit ici du **produit des cessions de différentes parcelles sur les zones d'activités** de la communauté de communes pour un **montant global de 375 542,50 €**. Il s'agit d'une part de la cession de parcelles sur la **ZAC de l'ex BA 902 à Contrexéville** pour l'entreprise **PAQUET (71 820 €)**, la **SCI de la CROIX DE LA BARRE** (transports PAQUET pour une recette de **146 818 €**) et une parcelle également pour la **SCI BAPTISTE** pour l'implantation du **garage CBL AUTOS** pour un produit de **84 014 €**.

Une recette de **45 990 €** est issue de la cession d'une emprise sur la **ZA de la Croisette à VITTEL** à la **SCI LES ORCHIDEES** pour l'implantation de l'entreprise **ENEDIS**, ainsi qu'une somme de **26 900,50 €**, issue de la cession d'une nouvelle emprise sur la **ZA du Moulin à BULGNEVILLE** à la **SCI du Moulin** en vue de l'**extension de l'activité l'entreprise EBENE-MEUBLES HOTELS**.

Les produits exceptionnels (77)

Il s'agit d'une écriture d'annulation de mandats de Maitre MARTINS concernant le solde de la vente BICHON sur la ZA de Mandres sur Vair lors d'un exercice antérieur pour un montant de **53,31 €**.

Les opérations d'ordres (042)-71 355 (variations de stocks de terrains aménagés)

Ce sont des enregistrements d'écriture comptables pour un montant de **1 785 173,12 €** relatifs au stock de terrains de la communauté de communes sur les différentes zones.

BILAN DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT 2023:

A la fin de l'exercice 2023, il existe donc un solde positif de la section de fonctionnement de **512 507,61 €**

RECETTES- DEPENSES : 2 379 896,17 € - 1 867 388,56 € = 512 507,61 €. *Ce solde sera reporté au budget primitif 2024 de ce budget annexe en recettes de fonctionnement.*

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

V.3 La section d'investissement : les dépenses du budget annexes zones d'activités de la CCTE

Le tableau ci-après présente les dépenses d'investissement (catégorisées) du compte administratif 2023 du budget des zones d'activités de la CCTE.

	CA 2023 DEPENSES D'INVESTISSEMENT	
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (déficit)	1 360 042,82 €
	TOTAL DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	1 360 042,82 €
040	Opérations d'ordre de transferts entre sections - charges transférées - 3555 terrains aménagés	1 785 173,12 €
	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENTS	3 145 215,94 €

Les dépenses d'investissement ont été réalisées en 2023 pour une somme globale de **3 145 215,94 €** : elles correspondent d'une part à des dépenses d'ordre relatives aux stocks de terrains aménagés pour l'ensemble des terrains situés sur les différentes zones d'activités communautaires pour une somme de 1 785 173,12 €. Il convient d'y ajouter le déficit reporté de la section d'investissement constaté à la clôture de l'exercice 2022 d'un montant de 1 360 042,82 €.

V.3 La section d'investissement : les recettes du budget annexe zones d'activités de la CCTE

	CA 2023 RECETTES D'INVESTISSEMENT	
040	Opérations d'ordre de transferts entre sections - <i>charges transférées - 3555 terrains aménagés</i>	1 581 655,82€
	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENTS	1 581 655,82 €

□ Les Opérations d'ordre : 1 581 655,82 €

en 2023, cette recette d'investissement correspond à une écriture comptable liée aux terrains aménagés pour un montant de 1 581 655,82 € - la même écriture est constatée en section de fonctionnement dépenses au 042.

BILAN DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT 2023:

A la fin de l'exercice 2023, il existe donc un **solde négatif** de la section d'investissement de **1 563 560,12 €**

RECETTES- DEPENSES : 1 581 655,82 € - 3 145 215,94 € = - 1 563 560,12 €

Si l'on fait une comparaison entre les deux sections investissement et fonctionnement de ce budget, le déficit réel de ce budget est de **1 051 052,51 €** (1 563 560 12 € - 512 507,61).

Toutefois celui-ci devra être matérialisé par la réalisation d'un emprunt en 2024 pour la réalisation des investissements projetés et du montant d'un emprunt d'équilibre dans l'attente des produits financiers résultant de la réalisation des cessions de terrains potentielles sur les zones d'activités communautaires.

Il convient de mettre en parallèle ce déficit constaté avec les **promesses de vente déjà signées avec la société SOLOCAP en 2019 pour la parcelle sise sur la zone d'activité de la Croisette à VITTEL** sur laquelle a été construite le bâtiment-relais communautaire et celle signée avec la société SETL MAIRE pour la parcelle sise sur la zone d'activité d'AUZAINVILLIERS toutes deux pour un montant global cumulé de recettes à intervenir à l'issue des périodes de crédit-bail pour un montant de **497 000 € HT**.

VI) LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES BP 2024 BUDGET ANNEXE ZONES D'ACTIVITES

VI. ORIENTATIONS BUDGETAIRES ET PROJET PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT DU BUDGET ANNEXE 2022 DES ZONES D'ACTIVITE DE LA CCTE

PRINCIPALES DEPENSES BP 2024 (hors opération d'ordre variation de stocks de terrain aménagés): 2 201 060,12 €

□ TERRAINS AMENAGES (6015): acquisition de terrain: 100 000 €

1. ZAC de l'Ex BA 902 à Contrexéville: poursuite du paiement échelonné (6^{ème} échéance) lié au paiement du reliquat du prix d'acquisition de la zone d'activités de Contrexéville (776 868 € HT échelonné entre le 1^{er} janvier 2019 et le 1^{er} janvier 2026, à raison de 100 000 €/an pendant 7 ans et paiement du solde de 76 868 € le 1^{er} janvier 2026) – **100 000 € en 2024. Reste à rembourser au 31 décembre 2023: 276 868 € HT.**

□ ACHAT DE MATERIEL, EQUIPEMENTS ET TRAVAUX REALISES (605) 459 000 € de crédits programmés

1. Travaux d'extension et d'aménagement de la zone d'activité d'AUZAINVILLIERS: 119 000 €
2. Travaux sur la zone d'activité du Moulin à BULGNEVILLE: 20 000 €
3. Travaux sur la zone d'activité de CONTREXEVILLE: 95 000 €
4. Travaux sur la zone d'activité de HOUECOURT: 25 000 €
5. Travaux sur la zone d'activité de la Croisette à VITTEL: 200 000 €

Les principaux postes de travaux d'aménagement consistent d'une part en la **clôture à intervenir des paiements des travaux d'aménagement de la ZA d'Auzainvilliers à hauteur de 119 000 €**. Rappelons que cet aménagement est financé à hauteur de 40 % par l'Etat et qu'à ce titre un reliquat de subvention DETR de 158 000 € est attendu en 2024 au solde des travaux – un acompte de 73 000 € ayant été perçu en 2022 au démarrage de l'opération et un second acompte de 119 355 € vient d'être sollicité en février 2024, le solde de 38 645 € devant être demandé au cours de cette année 2024 lors de la clôture de l'opération. D'autre part figure également le solde à intervenir des travaux d'aménagement et d'extension de la desserte de la ZAC de Contrexéville pour un montant de 95 000 €. Une subvention d'un montant de **50 582 € a été attribuée en 2023 au titre de la DSIL (Etat). Un reliquat de 35 407,50 € reste à percevoir au titre de l'année 2024.**

L'autre projet identifié dans ces orientations budgétaires 2024 est le lancement d'une **opération d'aménagement et d'extension desserte et réseaux de la ZA de la Croisette à VITTEL (montant de 200 000 € de travaux et subventions sollicitées à hauteur de 100 000 € Etat)**, projet qui pourrait être déposé à l'automne 2024 en demande de subventionnement.

❑ **ACHATS ETUDES ET PRESTATIONS (6045):45 000 €**

- ❖ **Frais de maitrise d'œuvre. Géomètre, sondages...:** **6000 €** pour la maitrise d'œuvre relative aux travaux d'aménagement de la ZAC d'Auzainvilliers, **15 000 €** pour des études d'aménagement de la ZAC du Moulin à Bulgnéville, **2000 €** pour le projet d'extension de la desserte de la ZAC de Contrexéville, **2000 €** pour la ZA du Moulin de Vanel à Mandres sur Vair et **20 000 €** pour des études d'aménagement de la zone de la Croisette à Vittel.

❑ **LES TRAVAUX D' ENTRETIEN ET DE REPARATION DE VOIRIE (615 231): 18 500 €**

Il s'agit de sommes provisionnées pour des travaux potentiels de réparation de voirie sur les différentes zones d'activités: Auzainvilliers- 4000 €- Bulgnéville(Moulin): 2500 € - Contrexéville: 3000 €-Houécourt: 6500 €- Vittel:2500 €.

❑ **LES TRAVAUX D'ENTRETIEN ET DE REPARATION DE RESEAUX (615 232): 12 000 €**

Cette dépense prévisionnelle concerne la réalisation de travaux d'entretien et de réparation de réseaux sur les différentes zones d'activités: Auzainvilliers- 4000 € ;Bulgnéville (Moulin):2500 €- Contrex: 3000 €; Vittel: 2500 €.

❑ **LES CHARGES FINANCIERES – INTERETS DE L'EMPRUNT A REALISER: 3000 €**

❑ **LE DEFICIT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001): 1 563 560,12 €**

PRINCIPALES RECETTES BP 2023 BUDGET ANNEXE ZONES D'ACTIVITES: 1 022 814,61 € *

❖ VENTE DE TERRAINS AMENAGES (7015): 201 900 €

- ❑ Cessions de parcelles sur la ZAC du Moulin à BULNEVILLE: SARL BBYNESS BULGNEVILLE (ENZO HOTELS): 69 200 €
- ❑ Cession de parcelles sur la ZAC de la Croisette à VITTEL: 64 400 € (parcelles pour projet CASSIN et projet TONY BOIS)
- ❑ Cession de parcelles sur la ZAC du Moulin de Vanel à MANDRES SUR VAIR: 68 300 € (projet ORGAPLAST- groupe ABCDE)

❖ PRODUIT DES SUBVENTIONS ATTENDUES: 293 407 € (solde de la subvention DETR obtenue pour l'aménagement de la ZA d'AUZAINVILLIERS pour un montant de 158 000 € - demande de solde de la subvention FSIL pour les travaux d'aménagement de la ZAC de Contrexéville à hauteur de 35 407 € et demande de subvention pour les travaux d'aménagement et d'extension desserte et réseaux de la ZAC de la Croisette pour 100 000 €.

❖ RECETTES EXCEPTIONNELLES: 15 000 € (produit lié à des indemnités à verser par la société URBASOLAR suite à l'obtention du Permis de Construire et pour l'engagement des travaux)

❖ REALISATION D'EMPRUNTS (1341) A HAUTEUR DE 1 200 000 €:

1. Emprunt de 500 000 € sur 10 ans pour le cofinancement des travaux d'extension des ZAC
2. Emprunt d'équilibre de 700 000 € sur 15 ans dans l'attente de la vente des terrains des zones d'activités et des recettes à venir.

❖ RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (002): excédent de la section de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice 2023: 512 507,61€

VII) LE BILAN 2023 du BUDGET ANNEXE DES BATIMENTS DES ZONES D'ACTIVITES

VII. LE BILAN 2023 DU BUDGET ANNEXE DES BATIMENTS DES ZONES D'ACTIVITES

VII.1 La section de fonctionnement: les dépenses du budget annexe des bâtiments des zones d'activités

Le tableau ci-après présente les dépenses de fonctionnement (catégorisées) du compte administratif 2023 du budget des bâtiments des zones d'activités de la CCTE.

	CA 2023 DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	67 881,02 €
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	652,76 €
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	2,70 €
66	CHARGES FINANCIERES	15 821,96 €
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	41,71 €
68	DOTATIONS AUX PROVISIONS	Néant €
	TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	84 415,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	176 933,56 €
	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	261 333,71 €

Charges à caractère général

D'un montant de **67 881,02 €**, les charges à caractère général rassemblent **l'ensemble des frais liés à l'entretien et au fonctionnement des bâtiments et des terrains** y attenant sur les zones d'activités communautaires dont notamment: frais d'électricité pour **l'éclairage public** des différentes zones de la CCTE (13 473,11 €) et les frais d'électricité et de chauffage au gaz de l'atelier de transformation de fruit et de la miellerie (2164,43 €), d'**entretien des espaces verts** par la société ID VERDE (10 830,61 €) sur les zones d'activités, le déneigement des zones d'activités (2716 €), les frais de **maintenance de la mini STEP d'Auzainvilliers** (1920 €), les frais d'**assurance** (4114,30 €), les frais de télécommunications pour l'alarme de la mini STEP d'Auzainvilliers (235,68 €). A ces frais, s'ajoutent le **paiement des taxes foncières** sur l'ensemble des zones pour un montant de **23 116 €**. **Des travaux d'entretien et de réparation** ont été également engagés au sein du **bâtiment** de la CCTE occupé par la société **NESTLE** sur la ZAC d' Auzainvilliers **pour un montant de 6852,80 € concernant le remplacement de zingueries sur la toiture par la société TOITURES LORRAINE**.

L'**Atelier de Transformation de Fruits et la Miellerie** concentre également **2336,58 €** de crédits liés à son **fonctionnement** (fourniture de matériel d'équipement et de consommables, frais de maintenance des équipements, consommation d'eau, achat de gants, de sucre auprès de la société BIOVAIR, travaux de réparation KERN lié au fonctionnement de la porte de l'atelier, entretien du broyeur par la SAS CLAUDAGRI et maintenance des extincteurs).

Charges de personnel et frais assimilés

Cette somme de **652,76 €** concerne le montant des salaires réglés pour le **recours d'une salariée intérimaire** auprès de la société ADECCO de VITTEL pour assurer le **fonctionnement** pendant une courte période de l'**Atelier de Transformation de Fruits** sis sur la zone d'activité d'Auzainvilliers compte- tenu de la faible récolte de fruits en 2023.

Autres charges de gestion courante: cette somme de **2,70 €** concerne un reliquat centimes à percevoir par le Trésor Public.

Charges financières

En 2023, ce montant a concerné le **remboursement des intérêts des emprunts** contractés en 2018 sur dix ans pour la réalisation **du bâtiment-relais SOLOCAP** sur la zone d'activités de la Croisette à VITTEL (**9339,76 €**), ainsi que pour celui engagé pour le financement du **bâtiment-relais et la plateforme logistique SETL MAIRE-2L LOGISTICS** sur la zone d'activités d'AUZAINVILLIERS (**6482,20 €**), **soit une somme globale de 15 821,96 €**.

Charges exceptionnelles: d'un montant de **41,71 €**, elles sont constituées de l'annulation de titres antérieurs à l'atelier de transformation de fruits pour trois usagers.

Opérations d'ordre entre sections

Cette écriture concerne **l'amortissement des biens** (dotations aux amortissements) notamment du **bâtiment miellerie et de l'ensemble des équipements et des bâtiments SOLOCAP et SETL MAIRE** qui y ont été installés pour un montant de **176 933, 56 €**.

VII.1 La section de fonctionnement: les recettes du budget annexe des bâtiments des zones d'activités

	CA 2022 RECETTES DE FONCTIONNEMENT BATIMENT DES ZONES D'ACTIVITE	
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	12 174,17 €
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	0,00 €
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	460 010,20 €
	752 Revenus des Immeubles	460 012,20 €
	7588 Autres produits divers de gestion courante	0,00 €
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,10 €
002	Excédent de fonctionnement reporté	92 991,82€
	TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	565 176,29 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	99 195,00 €
	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	664 371,29€

Les produits des services, du domaine et ventes diverses

D'un montant de **12 174,17 €**, ils correspondent d'une part au **produit perçu auprès des usagers de l'atelier de transformation de fruits et de la miellerie** (nectar de fruits) pour un montant de **1224,17 €** et d'autre part le **remboursement des taxes foncières** d'un montant global de **10 950 €** effectuées par les sociétés ALTEVIA sur la ZA d'Auzainvilliers, la SCI de la Grande Bataille sur la ZA d'Houécourt (terrains SETL MAIRE) et la société SOLOCAP sur la zone d'activité de la Croisette (exercices 2023).

Les autres produits de gestion courante

Ce chapitre concerne principalement le versement des revenus des immeubles (loyers) sur les différents bâtiments et terrains dont la CCTE est propriétaire pour un montant de **460 010,20 €** (Nestlé, Altévia, ID Verde, Aximum et SETL MAIRE pour le bâtiment-relais sur la ZA AUZAINVILLIERS, le Terrain Relais SETL MAIRE sur la ZA d'HOUECOURT et la société SOLOCAP pour le bâtiment-relais SOLOCAP sur la zone d'activités de la Croisette à VITTEL.

Les produits exceptionnels

D'un montant de **0,10 €**, cette recette provient d'un versement APA d'Isabelle.

L'excédent de fonctionnement reporté

Il s'agit de l'excédent de fonctionnement reporté de l'exercice 2022 d'un montant de **92 991,82€**. Ce produit est issu du **résultat positif cumulé toutes sections confondues – à la clôture de l'exercice 2022** – du budget annexe des bâtiments des zones d'activités (64 454,01 €)

Les opérations d'ordre entre sections

D'un montant de **99 195,00 €**, il s'agit d'une écriture comptable que l'on retrouve en recettes de fonctionnement au 042 et en dépenses d'investissement au 040, correspondant à l'amortissement des subventions.

Bilan de la section de fonctionnement du budget

BATIMENTS DES ZONES D'ACTIVITES:

À la fin de l'exercice 2023, il existe donc un solde positif de la section de fonctionnement de 403 037,58 € :

RECETTES- DEPENSES : 664 371,29 € - 261 333,71 € = 403 037,58 €.

VII.3 La section d'investissement: les dépenses du budget annexe des bâtiments des zones d'activités

BATIMENTS	CA 2023 DEPENSES D'INVESTISSEMENT	
20	Immobilisations incorporelles	0,00 €
21	Immobilisations corporelles	55 290,87€
23	Immobilisations en cours (sauf opérations)	0,00 €
13	Subventions d'investissements	0,00 €
16	Emprunts et Dettes assimilés	309 396,04 €
1641	<i>Emprunt établissement bancaire</i>	309 396,04 €
27	Autres immobilisations financières	0,00 €
	TOTAL DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	364 686,91€
040	Opérations d'ordre de transferts entre sections - <i>Stock des subventions d'investissements</i>	99 195,00€
001	<i>Solde d'exécution de la section d'investissement reporté</i>	209 446,50€
	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENTS	673 328,41 €

Le tableau ci-dessus présente les **dépenses d'investissement** (catégorisées) du **compte administratif 2023** du budget des bâtiments des zones d'activités de la CCTE.

Les immobilisations corporelles

D'un montant de **55 290,87€** en 2023, ces dépenses correspondent principalement à l'acquisition de matériel pour l'équipement de l'atelier de transformation de fruits pour la production d'huile de noix (**38 793, 62 €**), des travaux de remplacement de la climatisation au sein du bâtiment de l'entreprise NESTLE pour la somme de **3856 €** (société MCI). Elles incluent aussi le remplacement de luminaires et de thermostats dans un étage du bâtiment occupé par NESTLE sur la ZA d'Auzainvilliers par l'entreprise KERN pour un montant de **11 877,85 € ainsi que des travaux de câblage de réseau** pour le raccordement de l'entreprise CLAUDAGRI en janvier 2023 **d'un montant de 764 €** réalisé par **ORANGE BUSINESS**.

Emprunts et Dettes Assimilées

En 2022, cette somme de **309 396, 04 €** correspond au remboursement du **capital des emprunts** souscrit d'une part pour la réalisation du **bâtiment relais SOLOCAP** sur la zone d'activité de la Croisette à Vittel – emprunt souscrit sur 10 ans en 2018 – pour un montant de **180 000 €** et d'autre part pour le **bâtiment relais et la plateforme logistique SETL MAIRE-2L LOGISTICS** sur la zone d'activité d'Auzainvilliers – emprunt souscrit sur 10 ans en 2019 - pour un montant de **129 396, 04 €**.

Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (001): cette somme de **209 446,50 €** correspond au déficit de la section d'investissement reporté.

Opérations d'ordre – transfert entre sections:

Cette écriture, tant en section dépenses d'investissement qu'en section recettes de fonctionnement, pour un montant de **99 195 €**, vient constater le stock des subventions d'investissements attribuées au titre de ce budget annexe au cours de ces dernières années (subventions d'Etat, de la Région, du Département, des fonds européens et de la DETR).

VII.4 La section d'investissement: les recettes du budget annexe des bâtiments des zones d'activités

	CA 2023 RECETTES D'INVESTISSEMENT DU BUDGET ANNEXE BATIMENT DES ZONES D'ACTIVITE	
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	0 €
10	DOTATIONS FONDS DIVERS ET RESERVE	229 446,50€
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	229 446,50€
	TOTAL RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	229 446,50€
040	Opérations d'ordre entre sections	176 933,56€
	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	406 380,06€

Les dotations, fonds divers et réserves

Ce chapitre concerne l'**excédent de fonctionnement capitalisé** pour global de **229 446,50 €** à la clôture de l'exercice 2022.

Les amortissements des immobilisations

Ils consistent en l'amortissements des biens et des matériels et équipements achetés dans l'atelier de transformation de fruit et de la miellerie pour un montant de **176 933,56 €**.

Bilan de la section d'investissement du budget BATIMENTS DES ZONES D'ACTIVITES:

à la fin de l'exercice 2023, il existe donc un **solde négatif** de la section d'investissement de : **266 948,35 €**.
RECETTES- DEPENSES : 406 380,06 € - 673 328,41 € = - **266 948,35 €**

BILAN FINAL DU BUDGET DES BATIMENTS DES ZONES D'ACTIVITES

*La section de fonctionnement présente un résultat positif de **403 037,58 €** et la section d'investissement un solde négatif de **266 948,35 €**. Après apurement du déficit d'investissement précité, il restera donc **à reporter au budget primitif 2024 au budget principal** cet excédent de fonctionnement de **136 089,23 €**, étant donné l'intégration actée fin 2023 des résultats de ce budget annexe qui est transféré au budget principal.*

V.6 La dette

Banque	Nature de l'emprunt	Montant initial	Période	Durée	Taux	Périodicité	Capital restant dû au 01/01/2024	Annuités de l'exercice	
								Capital	intérêts
Crédit Agricole	Bâtiment Relais SOLOCAP	1 800 000 €	Du 1/03/2018 au 28/02/2028	10 ans	1,05 % TF	Trimestre	765 000,00 €	180 000,00 €	7468,13 €
Crédit Agricole	Bâtiment relais SETL MAIRE 2L LOGISTICS Auzainvilliers	1 300 000 €	Du 1/01/2019 Au 31/12/2028	10 ans	0,87 % TF	Trimestre	664 119,84 €	130 525,47 €	5352,77 €
	TOTAL	3 100 000,00 €					1 429 119,84 €	310 525,47€	12 820,90 €

L'année 2023 a été marquée d'une part par la **poursuite du remboursement de l'emprunt** contracté en 2018 auprès du Crédit Agricole pour les travaux de construction du **bâtiment relais SOLOCAP** sur la zone d'activité de la Croisette à VITTEL - cinquième annuité de 180 000 €, ainsi que par le versement de la quatrième annuité de l'emprunt (129 396,04 €) souscrit également sur une durée de dix ans en 2019 auprès du Crédit Agricole pour les travaux de construction de la plateforme logistique et du bâtiment relais SETL MAIRE- SCI DE LA GRANDE BATAILLE sur la zone d'activités d'AUZAINVILLIERS. Les emprunts relatifs à ces deux bâtiments-relais sont couverts par les loyers versés à terme par ces deux entreprises.

CONCLUSION

RAPPORT ORIENTATION BUDGETAIRE 2024 CTE

**MERCI DE VOTRE
ATTENTION**